



CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Joint Committee for the*

SCRUTINY OF REGULATIONS

Joint Chairs:
The Honourable Senator PANA MERCHANT
HAROLD ALBRECHT, M.P.

Thursday, February 16, 2017

Issue No. 15

Fifteenth meeting:
Review of Statutory Instruments

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
mixte permanent d'*

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents :
L'honorable sénatrice PANA MERCHANT
HAROLD ALBRECHT, député

Le jeudi 16 février 2017

Fascicule n° 15

Quinzième réunion :
Examen de textes réglementaires

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING JOINT COMMITTEE FOR THE
SCRUTINY OF REGULATIONS

Joint Chair: The Honourable Senator Pana Merchant

Joint Chair: Harold Albrecht, M.P.

Vice-Chair: Vance Badawey, M.P.

Vice-Chair: Pierre-Luc Dusseault, M.P.

and

Representing the Senate:

The Honourable Senators:

Bob Runciman

Pamela Wallin

Representing the House of Commons:

Members:

Nicola Di Iorio

Kerry Diotte

Ali Ehsassi

Fayçal El-Khoury

Garnett Genuis

Glen Motz

John Oliver

Francis Scarpaleggia

Salma Zahid

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Runciman (*February 14, 2017*).

COMITÉ MIXTE PERMANENT
D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidente : L'honorable sénatrice Pana Merchant

Coprésident : Harold Albrecht, député

Vice-président : Vance Badawey, député

Vice-président : Pierre-Luc Dusseault, député

et

Représentant le Sénat :

Les honorables sénateurs :

Bob Runciman

Pamela Wallin

Représentant la Chambre des communes :

Députés :

Nicola Di Iorio

Kerry Diotte

Ali Ehsassi

Fayçal El-Khoury

Garnett Genuis

Glen Motz

John Oliver

Francis Scarpaleggia

Salma Zahid

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 14 février 2017*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, February 16, 2017
(16)

[*English*]

The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations met this day at 8:34 a.m., in room 256-S, Centre Block, the joint chair, Mr. Harold Albrecht, presiding.

Representing the Senate: The Honourable Senator McIntyre (1).

Representing the House of Commons: Harold Albrecht, Vance Badawey, Kerry Diotte, Pierre-Luc Dusseault, Ali Ehsassi, Fayçal El-Khoury, Garnett Genuis, Matt Jeneroux, Darshan Singh Kang, Francis Scarpaleggia, Sven Pengemann and Salma Zahid (12).

Also present: Evelyne Borkowski-Parent, General Counsel, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament, Shawn Abel, Counsel, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament and Jean-Marie David, Joint Clerk of the Committee (House of Commons).

In attendance: The official reporters of the Senate.

The committee proceeded to consider its permanent order of reference, as set out in section 19, the Statutory Instruments Act, R.S.C., 1985, c. S-22, which provides for the following:

Every statutory instrument issued, made or established after December 31, 1971, other than an instrument the inspection of which and the obtaining of copies of which are precluded by any regulations made pursuant to paragraph 20(d), shall stand permanently referred to any committee of the House of Commons, of the Senate or of both Houses of Parliament that may be established for the purpose of reviewing and scrutinizing statutory instruments.

WITNESSES:

Agriculture and Agri-Food Canada:

Andrea Lyon, Deputy Minister;

Susie Miller, Special Advisor.

The joint chair made a statement.

Ms. Lyon made a statement and, together with Ms. Miller, answered questions.

At 9:27 a.m., the committee suspended.

At 9:31 a.m., the committee resumed.

In the matter of Orders made by Boards and Agencies under the Agricultural Products Marketing Act, it was agreed that counsel to the committee review their status at a later date and inform the committee of the action taken.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 16 février 2017
(16)

[*Traduction*]

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation se réunit aujourd'hui, à 8 h 34, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de M. Harold Albrecht (*coprésident*).

Représentant le Sénat : L'honorable sénateur McIntyre (1).

Représentant la Chambre des communes : Harold Albrecht, Vance Badawey, Kerry Diotte, Pierre-Luc Dusseault, Ali Ehsassi, Fayçal El-Khoury, Garnett Genuis, Matt Jeneroux, Darshan Singh Kang, Francis Scarpaleggia, Sven Pengemann et Salma Zahid (12).

Également présents : Evelyne Borkowski-Parent, conseillère juridique principale, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, Shawn Abel, conseiller juridique, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Jean-Marie David, cogreffier du comité (Chambre des communes).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité passe à l'étude de son mandat permanent, conformément à l'article 19 de la Loi sur les textes réglementaires, L.R.C., 1985, ch. S-22, qui prévoit que :

Le comité, soit de la Chambre des communes, soit du Sénat, soit mixte, chargé d'étudier et de contrôler les textes réglementaires est saisi d'office de ceux qui ont été pris après le 31 décembre 1971, à l'exclusion des textes dont la communication est interdite aux termes des règlements d'application de l'alinéa 20d).

TÉMOINS :

Agriculture et Agroalimentaire Canada :

Andrea Lyon, sous-ministre;

Susie Miller, conseillère spéciale.

Le coprésident fait une déclaration.

Mme Lyon fait une déclaration puis, avec Mme Miller, répond aux questions.

À 9 h 27, la séance est suspendue.

À 9 h 31, la séance reprend.

Concernant les ordonnances prises par les offices et organismes en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, il est convenu que le conseiller juridique du comité examine le dossier à une date ultérieure et informe le comité des mesures prises.

In the matter of SOR/2011-148 — Regulations Amending the Broadcasting Distribution Regulations, it was agreed that counsel to the committee correspond with the Designated Instruments Officer of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission with respect to certain comments made by the committee. It was also agreed that counsel to the committee review their status at a later date and inform the committee of the action taken.

In the matter of SOR/2002-145 — Manner of Disposal of Detained, Seized or Forfeited Goods Regulations (Preclearance Act) and; SOR/2002-148 — Regulations Designating Persons and Categories of Persons — Other Than Travellers Destined for the United States — Who May Enter a Preclearance Area, it was agreed that the joint chairs correspond with the Minister of Foreign Affairs, Trade and Development with respect to certain comments made by the committee. It was also agreed that counsel to the committee review their status at a later date and inform the committee of the action taken.

In the matter of SOR/2002-421 — Canadian Forces Employment Equity Regulations, it was agreed that counsel to the committee correspond with the Designated Instruments Officer of National Defense with respect to certain comments made by the committee.

In the matter of SOR/2005-383 — Regulations Amending the Accounting for Imported Goods and Payments of Duties Regulations, it was agreed that the joint chairs correspond with the Minister of Public Safety with respect to certain comments made by the committee.

In the matter of SOR/2012-143 — Regulations Amending the Broadcasting Distribution Regulations, it was agreed that counsel to the committee review their status at a later date and inform the committee of the action taken.

In the matter of SOR/96-194 — Base Metal Coins Regulations, 1996, it was agreed that counsel to the committee review their status at a later date and inform the committee of the action taken.

At 9:58 a.m., the committee adjourned to the call of the joint chairs.

ATTEST:

Le cogreffier du comité (Sénat),

Maxwell Hollins

Joint Clerk of the Committee (Senate)

Concernant le DORS/2011-148 — Règlement modifiant le Règlement sur la distribution de radiodiffusion, il est convenu que le conseiller juridique du comité écrive au responsable des textes réglementaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour lui transmettre certaines observations du comité. Il est également convenu que le conseiller juridique du comité examine le dossier à une date ultérieure et informe le comité des mesures prises.

Concernant le DORS/2002-145 — Règlement fixant les modalités d'aliénation des marchandises retenues, saisies ou confisquées (Loi sur le précontrôle); et le DORS/2002-148 — Règlement désignant les personnes et les catégories de personnes — autres que les voyageurs ayant pour destination les États-Unis — pouvant pénétrer dans une zone de précontrôle, il est convenu que les coprésidents écrivent à la ministre des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour lui transmettre certaines observations du comité. Il est également convenu que le conseiller juridique du comité examine le dossier à une date ultérieure et informe le comité des mesures prises.

Concernant le DORS/2002-421 — Règlement sur l'équité en matière d'emploi dans les Forces canadiennes, il est convenu que le conseiller juridique du comité écrive au responsable des textes réglementaires de la Défense nationale pour lui transmettre certaines observations du comité.

Concernant le DORS/2005-383 — Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration en détail de marchandises importées et le paiement de droits, il est convenu que les coprésidents écrivent au ministre de la Sécurité publique pour lui transmettre certaines observations du comité.

Concernant le DORS/2012-143 — Règlement modifiant le Règlement sur la distribution de radiodiffusion, il est convenu que le conseiller juridique du comité examine le dossier à une date ultérieure et informe le comité des mesures prises.

Concernant le DORS/96-194 — Règlement sur des pièces de métal commun (1996), il est convenu que le conseiller juridique du comité examine le dossier à une date ultérieure et informe le comité des mesures prises.

À 9 h 58, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 16, 2017

The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations met this day at 8:34 a.m. for the review of statutory instruments.

Mr. Harold Albrecht (*Joint Chair*) in the chair.

[*English*]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): We are privileged today to have the appearance of witnesses from the Agriculture and Agri-Food Canada, Andrea Lyon and Susie Miller. We will allow you to make an opening statement. I believe you have already circulated your written remarks, so it's a 10-minute opening statement and then we'll look to our committee members for questions. Welcome.

ORDERS MADE BY BOARDS AND AGENCIES UNDER THE AGRICULTURAL PRODUCTS MARKETING ACT

(*For text of documents, see Appendix A, p. 15A:1.*)

Andrea Lyon, Deputy Minister, Agriculture and Agri-Food Canada: Good morning and thank you for the invitation to address you today with respect to the administration of the Agricultural Products Marketing Act. I'm joined today by Susie Miller who is providing technical expertise on this file.

I'd like to assure the committee that we recognize the importance of your role in reviewing and scrutinizing statutory instruments. We also appreciate your patience as we have undertaken the work required to respond to the important issues before us.

[*Translation*]

On January 25, I wrote to the committee to outline the steps the Farm Products Council of Canada (FPCC) and Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) have taken to respond to the committee's concerns about the exercise of federal powers that have been delegated to provincial commodity boards, pursuant to the Agricultural Products Marketing Act, the APMA.

[*English*]

In my remarks this morning, I will first explain what we have done in the short term to ensure that levies collected on interprovincial and export trade are consistent with provincial commodity boards' APMA authorities. Second, I'll provide an update on the long-term regulatory modernization plan. And, third, I will outline plans for enhanced monitoring of the use of APMA authorities.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 16 février 2017

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation se réunit aujourd'hui, à 8 h 34, pour examiner des textes réglementaires.

M. Harold Albrecht (*coprésident*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le coprésident (M. Albrecht) : Nous avons l'honneur d'accueillir aujourd'hui Andrea Lyon et Susie Miller, des représentantes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Vous aurez l'occasion de faire un exposé. Je crois que vous avez déjà distribué votre exposé écrit. Vous avez 10 minutes pour faire votre exposé, puis les membres du comité vous poseront des questions. Bienvenue.

ORDONNANCES PRISES PAR DES OFFICES OU DES ORGANISMES EN VERTU DE LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

(*Le texte des documents figure à l'annexe A, p. 15A:6.*)

Andrea Lyon, sous-ministre, Agriculture et Agroalimentaire Canada : Bonjour. Je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui à vous parler de l'application de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, ou la LCPA. Je suis accompagnée de Susie Miller, qui met son expertise technique à contribution dans ce dossier.

Je tiens à assurer au comité que nous reconnaissons l'importance de son rôle dans la révision et l'examen des textes réglementaires. Nous vous remercions également de votre patience pendant que nous accomplissons le travail requis pour répondre aux questions importantes que le comité a soulevées.

[*Français*]

Le 25 janvier, j'ai écrit au comité pour décrire les mesures que le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont prises pour répondre aux préoccupations concernant l'exercice des pouvoirs fédéraux qui ont été délégués aux offices provinciaux de commercialisation en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles.

[*Traduction*]

Dans mon allocution, j'expliquerai d'abord ce matin ce que nous avons fait à court terme pour nous assurer que les prélèvements applicables aux produits écoulés sur les marchés interprovinciaux et d'exportation sont conformes aux pouvoirs délégués aux offices provinciaux de commercialisation en vertu de la LCPA. Deuxièmement, je ferai le point sur le plan à long terme de modernisation de la réglementation. Troisièmement, je décrirai nos projets d'amélioration de la surveillance de l'utilisation des pouvoirs conférés par la LCPA.

The key issue before us involves levies set under the authorities of the Agricultural Products Marketing Act. The APMA was enacted in 1949 to harmonize federal and provincial authority in regulating the marketing of farm products.

[Translation]

As you are aware, the federal government is responsible for regulating the marketing of farm products in interprovincial and export trade. For their part, provincial governments are responsible for regulating the marketing of farm products within their provinces.

[English]

All provincial governments have legislation that provides authorities to commodity boards to regulate marketing of farm products within the province. The APMA gives the federal government the ability to delegate authority to provincial commodity boards to regulate marketing outside the province.

The APMA power most often used is the authority to set and collect levies from producers for the marketing of products in interprovincial and international trade. The majority of the provincial commodity boards are required to set these powers through APMA orders, which are published in the *Canada Gazette* Part II. The process for establishing or updating these levy orders requires close collaboration between many bodies. The Farm Products Council of Canada, the Department of Justice, the Privy Council Office and provincial commodity boards all work together to establish or amend levy orders.

Let me speak about the short-term results. With regard to the activities that we have undertaken in the short term, the minister has made it a priority to ensure that all provincial commodity boards are acting in compliance with APMA requirements, specifically that there is a valid APMA levy order and that the amounts collected by the provincial commodity boards are no higher than the amount set out in their APMA levy orders.

Since December 7, 2016, officials from Agriculture Canada and FPCC have been examining each of the 90 delegation orders that provide authorities to provincial commodity boards under the APMA. In my January 25 letter to the committee, I provided an update on the status of our work. Let me give you a further update of where things stand today.

Le principal enjeu dont nous sommes saisis a trait aux prélèvements fixés sous le régime de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. La LCPA a été promulguée en 1949 afin d'harmoniser les pouvoirs fédéraux et provinciaux de réglementation de la commercialisation des produits agricoles.

[Français]

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a la responsabilité de réglementer la mise en marché des produits agricoles sur les marchés interprovinciaux et d'exportation. De leur côté, les gouvernements provinciaux ont la responsabilité de réglementer la mise en marché des produits agricoles sur leur territoire.

[Traduction]

Tous les gouvernements provinciaux ont une législation qui confère des pouvoirs aux offices pour réglementer la commercialisation des produits agricoles à l'intérieur de leur territoire. La LCPA permet au gouvernement fédéral de déléguer des pouvoirs aux offices provinciaux pour réglementer la commercialisation à l'extérieur de leur territoire.

Le pouvoir de la LCPA qui est le plus souvent utilisé est celui en vertu duquel des prélèvements sont fixés et perçus auprès des producteurs pour la commercialisation de produits sur les marchés interprovinciaux et internationaux. La majorité des offices provinciaux de commercialisation sont tenus d'exercer ces pouvoirs au moyen d'ordonnances en vertu de la LCPA qui sont publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Le processus d'établissement ou de mise à jour des ordonnances d'imposition de prélèvements nécessite une étroite collaboration entre de nombreux organes. Le Conseil des produits agricoles du Canada, ou CPAC, le ministère de la Justice, le Bureau du Conseil privé et les offices provinciaux de commercialisation travaillent de façon concertée pour établir ou modifier les ordonnances d'imposition de prélèvements.

Permettez-moi maintenant de parler des résultats à court terme. En ce qui concerne les activités à court terme que nous avons entreprises, le ministre s'est donné comme priorité de voir à ce que tous les offices provinciaux de commercialisation se conforment aux exigences de la LCPA : il doit y avoir une ordonnance valide d'imposition de prélèvements en vertu de la LCPA, et les montants perçus par les offices provinciaux de commercialisation ne doivent pas dépasser le montant fixé dans leur ordonnance d'imposition de prélèvements en vertu de la LCPA.

Depuis le 7 décembre 2016, les responsables d'AAC et du CPAC examinent chacune des 90 ordonnances de délégation de pouvoirs aux offices provinciaux de commercialisation en vertu de la LCPA. Dans ma lettre du 25 janvier au comité, j'ai fait le point sur nos travaux dans ce dossier. Permettez-moi de vous fournir d'autres précisions sur la situation.

We have concluded that 76 of the 90 commodity boards are using their APMA levy-setting authorities appropriately. We have also determined that 11 of the remaining 14 provincial commodity boards either need to update their APMA levy order or they require a new APMA levy order. For the remaining three commodity boards, we are working very closely with provincial governments to confirm their APMA situation. We expect to be able to confirm this information before the end of this month.

FPCC officials are working with the provincial commodity boards to update their levy orders. Amended levy orders for 5 of the 11 provincial commodity boards are ready to be submitted to the Department of Justice for drafting.

We are making every effort to have all updated or new levy orders submitted to the Department of Justice for official drafting by March 31 of this year.

Once drafted by the Department of Justice, the levy orders will need to be approved by the provincial commodity board and then submitted for publication in *Canada Gazette* Part II. This process takes about 12 weeks. If the required material is submitted to the Department of Justice by the end of March, this would take us to the end of June 2017 for all updated or new levy orders to be published in *Canada Gazette* Part II.

[Translation]

We recognize that this is an ambitious target and that we do not control all stages of the regulatory process. However, we have underscored to all parties involved the importance of moving quickly and resolving these outstanding issues.

AAFC and FPCC will continue to closely monitor progress until all amended or new levy orders are published.

[English]

With respect to regulatory modernization, since 2012, FPCC and AAFC have been developing a comprehensive long-term plan to modernize APMA regulations. As I mentioned earlier, the Agricultural Products Marketing Act was enacted in 1949, and in the intervening years drafting styles have changed significantly. The different drafting styles have also resulted in different levels of administrative burden. Some commodity boards are required to set their APMA levies using the federal regulatory process through an order published in *Canada Gazette* Part II. Other commodity boards are able to set their APMA levies using prescribed provincial processes.

Nous avons conclu que 76 des 90 offices de commercialisation exercent correctement leurs pouvoirs d'imposition de prélèvements en vertu de la LCPA. Nous avons aussi déterminé que 11 des 14 autres offices provinciaux de commercialisation doivent mettre à jour leur ordonnance d'imposition de prélèvements en vertu de la LCPA ou ont besoin d'une nouvelle ordonnance en la matière. Nous travaillons en collaboration très étroite avec les gouvernements provinciaux pour confirmer la situation des trois offices de commercialisation restants dans le cadre de la LCPA. Nous prévoyons être en mesure de donner cette confirmation d'ici la fin de février.

Les responsables du CPAC aident les offices provinciaux de commercialisation à mettre à jour leur ordonnance d'imposition de prélèvements. Déjà, 5 des 11 offices provinciaux de commercialisation sont prêts à soumettre leur ordonnance modifiée au ministère de la Justice aux fins de rédaction.

Nous mettons tout en œuvre pour que toutes les ordonnances modifiées ou nouvelles soient soumises au ministère de la Justice aux fins de la rédaction officielle d'ici le 31 mars 2017.

Une fois rédigées par le ministère de la Justice, les ordonnances d'imposition de prélèvements devront être approuvées par les offices provinciaux de commercialisation et ensuite soumises aux fins de publication dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Ce processus prend environ 12 semaines. Dans la mesure où la documentation requise est envoyée au ministère de la Justice avant la fin de mars, toutes les ordonnances modifiées ou nouvelles seront publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada* à la fin de juin 2017.

[Français]

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une échéance ambitieuse et que nous ne contrôlons pas toutes les étapes du processus de réglementation. Toutefois, nous avons signalé à toutes les parties concernées qu'il était important d'agir rapidement pour régler les questions en suspens.

AAC et le CPAC continueront de suivre de près l'avancement du dossier jusqu'à ce que toutes les ordonnances, qu'elles soient nouvelles ou modifiées, soient publiées.

[Traduction]

En ce qui concerne la modernisation de la réglementation, depuis 2012, le CPAC et AAC travaillent à établir un plan exhaustif à long terme pour moderniser les règlements pris en vertu de la LCPA. Comme je l'ai déjà mentionné, la Loi sur la commercialisation des produits agricoles a été promulguée en 1949. Depuis lors, les styles de rédaction ont considérablement changé. Les différents styles de rédaction ont donné lieu à diverses contraintes administratives. Certains offices de commercialisation doivent fixer le montant des prélèvements prévus par la LCPA en recourant au processus de réglementation fédéral au moyen d'un décret publié dans la partie II de la *Gazette du Canada*. D'autres offices de commercialisation peuvent établir le montant des prélèvements prévus par la LCPA en recourant aux processus provinciaux prescrits.

The differences in language and requirements among the individual APMA regulations make it difficult to understand the system and for all of the provincial commodity boards to be treated in a similar manner. In addition, some of the provincial commodity boards that were provided APMA authorities no longer exist or they do not currently use the authorities. So the objectives of the regulatory modernization of the APMA are to ensure consistency with legislative changes that have been made at the provincial level, to reflect modern drafting language, to repeal invalid or unused delegation orders, and to ensure that the APMA requirements are consistent across commodity boards.

As in all regulatory modernization initiatives, we will be guided by the core principles for regulations, which include openness and transparency, predictability, flexibility, sensitivity to administrative burden, the need to minimize duplication, and policy coherence across the federal government and across jurisdictions.

Our current work in reviewing the 90 delegation orders may reveal other areas we wish to pursue as part of regulatory modernization. We intend to provide advice to the minister on this package later this spring.

Finally, I'd like to update the committee on what we are doing to strengthen ongoing monitoring of the use of APMA authorities. The Government of Canada has the authority to monitor the use of APMA-delegated authorities, notwithstanding the fact that a specific provision for monitoring does not appear in the legislation. For example, we can request information from commodity boards for monitoring purposes. We can inform commodity boards if they are not in compliance with their APMA authorities, and we can request that they submit an amended order.

On this point, both FPCC and AAFC are in agreement. FPCC officials communicate with provincial commodity boards regarding federal delegated authorities, and they continue to offer technical expertise and support to provincial commodity boards in the development of new or amended levy orders.

[Translation]

We will implement mechanisms to update and strengthen the procedures required to support effective ongoing monitoring.

[English]

In some cases we can use existing mechanisms, such as federal-provincial-territorial ADM committees, or regular meetings with the National Association of Agri-food Supervisory Agencies.

Comme les règlements pris en vertu de la LCPA ne sont pas formulés de la même manière et ne présentent pas les mêmes exigences, il est difficile de comprendre le système et de traiter les offices provinciaux de commercialisation de façon similaire. En outre, certains offices provinciaux de commercialisation auxquels des pouvoirs avaient été délégués en vertu de la LCPA n'existent plus ou n'exercent actuellement pas leurs pouvoirs. Les objectifs de la modernisation des règlements pris en vertu de la LCPA consistent donc à assurer l'uniformité avec les modifications apportées aux lois provinciales; à utiliser un style de rédaction plus moderne; à abroger les ordonnances de délégation de pouvoirs caduques ou inutilisées et à veiller à ce que les exigences liées à la LCPA soient uniformes d'un office de commercialisation à l'autre.

Comme pour toutes les initiatives de modernisation réglementaire, nous nous appuyons sur les principes de base des règlements, notamment l'ouverture et la transparence; la prévisibilité; la marge de manœuvre; la sensibilité au fardeau administratif; la nécessité de réduire au minimum le double emploi et la promotion de l'uniformité des politiques entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

Notre examen des 90 ordonnances de délégation de pouvoirs pourrait révéler d'autres éléments que nous pourrions passer en revue dans le cadre de la modernisation de la réglementation. Nous fournirons des conseils au ministre sur ce train de mesures plus tard au printemps.

Enfin, je tiens maintenant à présenter un compte rendu au comité sur ce que nous faisons pour mieux surveiller l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu de la LCPA. Le gouvernement du Canada a le pouvoir de surveiller l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu de la LCPA, même si celle-ci ne renferme aucune disposition à cet égard. Par exemple, nous pouvons demander des renseignements aux offices de commercialisation aux fins de surveillance. Nous pouvons informer les offices de commercialisation qu'ils n'utilisent pas adéquatement les pouvoirs qui leur sont délégués en vertu de la LCPA et leur demander de présenter une ordonnance modifiée.

Le CPAC et AAC s'entendent tous les deux à ce sujet. Les fonctionnaires du CPAC communiquent avec les offices provinciaux de commercialisation au sujet des pouvoirs fédéraux délégués. Ils continuent d'offrir une expertise et un soutien techniques aux offices provinciaux de commercialisation pour les aider à établir ou à modifier les ordonnances d'imposition de prélèvements.

[Français]

Nous mettrons en œuvre des mécanismes pour mettre à jour et renforcer les processus nécessaires afin de favoriser la surveillance.

[Traduction]

Dans certains cas, nous pouvons utiliser les mécanismes de consultation existants comme les comités des SMA fédéraux, provinciaux et territoriaux ou des rencontres régulières avec

These fora will provide mechanisms to exchange information and communicate the requirements associated with federal delegated authorities under the APMA. We will also explore opportunities to leverage the information collected by provincial governments from commodity boards on the use of levies, including annual reporting, provision of audited financial statements and other oversight requirements.

We will ensure through regular communication with commodity boards that they are aware of their obligations under the APMA and that they are appropriately using their delegated authorities. We believe that these improvements will help strengthen and support effective monitoring of delegated authorities under the APMA.

I can assure you that we are committed to resolving all outstanding issues and to improving the overall operation of the APMA.

[Translation]

Ms. Miller and I would be pleased to answer questions that you may have.

[English]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Thank you very much, Ms. Lyon. I think you can see from the long list of different appearances and communications between your department and our committee that this has been outstanding for some time, and I think you understand the frustration of the committee in trying to get to the bottom of it.

In your comments today, you mentioned at the bottom of page 11 that the Government of Canada has the authority to monitor the use of APMA and so on, and then at the top of the next page you say that you can request. But it appears that your requests have not always been honoured, so here we are today trying to find out how we can facilitate and make the process more efficient.

I'm going to open it up to questions. Committee members, I think you'll remember this file from many, many occasions, so who wants to be first in terms of asking a question?

Mr. Genuis: Thank you, Mr. Chair, and thank you to the witnesses for being here.

You have talked about timelines for moving forward on addressing some of these things, and we appreciate that. I don't want to be guilty of crying over spilled milk, but there is a lot of spilled milk here in the sense that it's been 10 years where there has been risk of legal exposure on some of this. It seems very much out of keeping with natural justice, in some sense, that there is the unlawful collection of levies happening for that period of time. How did this happen? We talked about where we're going in the future, but how did this happen in the past and why has it gone on so long?

l'Association nationale des régies agroalimentaires. Ces tribunes permettront d'échanger des renseignements et de communiquer les exigences associées aux pouvoirs fédéraux délégués en vertu de la LCPA. Nous étudierons aussi la possibilité de nous servir des renseignements recueillis par les gouvernements provinciaux auprès des offices de commercialisation sur l'utilisation des prélèvements, notamment les rapports annuels, les états financiers vérifiés et d'autres exigences de surveillance.

Nous nous assurerons, en communiquant régulièrement avec eux, que les offices de commercialisation connaissent les obligations que leur impose la LCPA et qu'ils exercent leurs pouvoirs délégués comme il se doit. Nous estimons que ces améliorations contribueront à renforcer et à faciliter la surveillance efficace des pouvoirs délégués en vertu de la LCPA.

Je peux vous assurer que nous sommes résolu à régler toutes les questions en suspens et à améliorer l'exécution de la LCPA.

[Français]

Mme Miller et moi serons heureuses de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le coprésident (M. Albrecht) : Merci beaucoup, madame Lyon. Je crois que vous êtes en mesure de comprendre que cette question est en suspens depuis un certain temps en voyant la longue liste de comparutions et d'échanges entre votre ministère et le comité, et je crois que vous comprenez que le comité est frustré et veut essayer de faire la lumière à ce sujet.

Dans votre exposé, vous avez mentionné au bas de la page 13 que le gouvernement du Canada a le pouvoir de surveiller l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu de la LCPA, puis vous dites au haut de la page suivante que vous pouvez faire des demandes à ce sujet. Cependant, il semble que les offices n'aient pas toujours donné suite à vos demandes. Nous sommes donc ici aujourd'hui pour essayer de trouver une manière de faciliter le processus et de le rendre plus efficace.

Passons aux questions. Chers collègues, je présume que vous vous souvenez de ce dossier que nous avons abordé à maintes reprises. Qui veut être le premier à poser une question?

M. Genuis : Merci, monsieur le président, et merci aux témoins de leur présence devant le comité.

Vous avez parlé d'échéanciers pour régler certains éléments, et nous vous en sommes reconnaissants. Je ne veux pas revenir sur le passé, mais cela fait 10 ans qu'il existe des risques juridiques dans certains cas. Cela ne semble vraiment pas respecter la justice naturelle à certains égards, parce que des prélèvements ont été perçus illégalement durant cette période. Comment en sommes-nous arrivés là? Nous avons parlé de ce que l'avenir nous réserve, mais j'aimerais comprendre comment cette situation a pu être possible par le passé et pourquoi cette situation a duré aussi longtemps.

Ms. Lyon: Thank you for the question. It's certainly a very fair question as to why it's taken this amount of time. I think that was the first question I asked when presented with this file.

As I mentioned in my remarks, the work of FPCC and AAFC since 2012 really has been focused on a broad regulatory modernization package. This would have done a number of things, including addressing the issues before us today in terms of levy orders that aren't consistent with delegated authorities. It would also have dealt with a whole suite of housekeeping issues, cleaning up invalid orders and proceeding in that manner.

A good deal of work was done. There was a lot of progress made, a lot of hard work done by both organizations and a lot of good collaboration with the provincial commodity boards. We surveyed them; we gathered information. As you well know, these large regulatory packages take time.

We had also approached the Treasury Board and PCO on what would be the most expeditious way of proceeding on this large regulatory package. Their advice was to proceed in batches so that it would move as quickly as possible, and that was the process that we launched. As I mentioned, a good deal of work was done in that respect.

Then in December, in the appearance by Mr. Pellerin and Mr. Meredith, it became evident that the committee and others were not satisfied with the process because we weren't able to get that large regulatory package through, despite all the hard work and all those best intentions. What we did at that point was develop the short-term plan I referred to so that we could clean up those issues that were long outstanding and had a very active, engaged and focused plan for achieving that.

That's not to say that we will not return to the large regulatory modernization package. That is our intention, as I mentioned in my remarks, and we do intend to go to the minister with advice in that respect later this spring after we have resolved this immediate issue.

Mr. Genuis: I would like to follow up on the three years spent doing broader work on regulatory modernization. Am I right in understanding you to have said that that is now totally paused while you work on this short-term plan, or are you able to proceed with both at the same time?

Ms. Lyon: Yes, we're able to proceed with both at the same time, certainly. As well, I think the work that we're doing on this short-term plan will yield information that will be valuable and useful as we develop our broader regulatory package. So it has

Mme Lyon : Merci de votre question. Vous avez certainement raison de vous demander pourquoi il a fallu autant de temps. Je crois que c'était la première question que j'ai posée lorsqu'on a présenté ce dossier.

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, les travaux du CPAC et d'AAFC depuis 2012 ont vraiment mis l'accent sur une vaste modernisation de la réglementation. Cela aurait permis d'accomplir plusieurs choses, notamment de régler les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui en ce qui concerne des ordonnances d'imposition de prélèvements qui ne respectent pas les pouvoirs délégués. Cela aurait également permis de régler toute une série de questions administratives, d'éliminer des ordonnances caduques et de procéder de cette façon.

Nous avons abattu une bonne partie du travail et nous avons réalisé beaucoup de progrès. Les deux organisations ont travaillé d'arrache-pied, et il y a eu une grande collaboration avec les offices provinciaux de commercialisation. Nous leur avons posé des questions; nous avons recueilli des renseignements. Comme vous le savez bien, ces vastes trains de mesures réglementaires ne se font pas en criant ciseau.

Nous avons également communiqué avec le Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé pour déterminer la manière la plus rapide de procéder à cet égard. Le conseil que nous avons reçu était de procéder par lot pour faire progresser le dossier le plus rapidement possible. Nous avons donc entrepris de le faire. Comme je l'ai mentionné, nous avons réussi à abattre une bonne partie du travail à ce chapitre.

Ensuite, en décembre, lors du témoignage de MM. Pellerin et Meredith, il est devenu évident que le comité et d'autres n'étaient pas satisfaits du processus, parce que nous n'étions pas en mesure de terminer ce vaste train de mesures réglementaires, malgré tout le travail acharné et les meilleures intentions du monde. Nous avons donc décidé d'élaborer un plan à court terme auquel j'ai déjà fait référence pour régler les problèmes de longue date. Nous avions un plan très dynamique et ciblé pour y arriver.

Cela ne veut pas pour autant dire que nous tournons complètement la page au sujet du vaste train de mesures réglementaires. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, nous avons l'intention de le faire et de conseiller le ministre à cet égard plus tard ce printemps après avoir réglé ce problème immédiat.

M. Genuis : J'aimerais revenir sur les trois années consacrées à la vaste modernisation de la réglementation. J'aimerais vérifier si je vous ai bien compris. Avez-vous dit que cet exercice est maintenant complètement interrompu, pendant que vous travaillez sur le plan à court terme, ou pouvez-vous accomplir les deux en même temps?

Mme Lyon : Oui. Nous sommes certainement en mesure d'accomplir les deux en même temps. Par ailleurs, je crois que le travail accompli dans le cadre du plan à court terme nous donnera des renseignements qui nous seront utiles lors de

certainly brought greater attention and greater exposure on the issues, and I think that will help us come forward with a very strong regulatory package ultimately.

Mr. Genuis: In terms of these timelines, I've been a political staffer but have never worked inside the public service. However, three years to be working on an as-yet incomplete broader regulatory package — I don't know how many people were working on it — and with that being a reason for what, according to my information, is a 10-year delay in resolving some of these more short-term questions, it seems like we're dealing with very long time horizons, especially when we're talking about ongoing potentially unlawful collection of levies. Is this something that the public just has to accept in terms of how long it takes, or do you think the public should be expecting that these things could move along more quickly?

Ms. Lyon: I think the short-term plan we have developed will bring the issue to a fairly prompt resolution. I certainly don't dispute the fact that this has been outstanding for an amount of time, and I have outlined a few reasons as to why that's taken place. There were best intentions of all parties involved to try to move it through as quickly as possible and to sensitize those players, because there are a lot of people that have a role and responsibility in this process.

We've learned a lot through the process over the preceding number of years, and I think that will help us achieve the timelines that I've set out in terms of resolving the issues definitively.

Mr. Genuis: I have a final question for this group. You expect to go to the minister this spring with the broader package, and then it will be up to the minister in terms of timeline for proceeding from there.

Ms. Lyon: That's right.

Mr. Genuis: Okay, thank you.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): And you hope to have it all gazetted by June 2017, correct?

Ms. Lyon: That's for those orders that require either an amended or revised order. The broader long-term regulatory plan would be on a separate track.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Thank you.

Ms. Zahid: Thank you to the witnesses.

I'm really shocked that this file has been open for nearly a decade with so little progress. My constituents expect that when they pay money, either in taxes directly to the federal government or in fees built into the price of a bushel of apples collected under federal authority, that money is collected and utilized in a way that is fair, transparent and in line with laws and regulations. We

l'élaboration du train plus vaste de mesures réglementaires. Cela a certainement permis de donner une plus grande attention et une plus grande visibilité aux problèmes, et je crois que cela nous aidera à présenter en fin de compte un train de mesures réglementaires très solides.

M. Genuis : En ce qui a trait à ces échéanciers, j'ai été attaché politique, mais je n'ai jamais travaillé au sein de la fonction publique. Cependant, durant trois ans, je ne sais trop combien de personnes se sont affairées à l'élaboration du train plus vaste de mesures réglementaires, qui n'est pas encore terminé. Néanmoins, selon ce que j'en sais, c'est en partie ce qui explique qu'il a fallu 10 ans pour régler certains de ces problèmes à court terme. J'ai l'impression que nous parlons ici d'horizons à très long terme, surtout pour ce qui est de la possible perception illégale de prélèvements. La population doit-elle tout simplement accepter que cela prenne autant de temps ou croyez-vous que la population devrait s'attendre à ce que cela se règle plus rapidement?

Mme Lyon : Je crois que le plan à court terme que nous avons élaboré nous permettra de régler assez rapidement le problème. Je reconnais tout à fait que cette question est en suspens depuis un certain temps, et j'ai expliqué certaines raisons qui l'expliquent. Tous les intervenants avaient vraiment l'intention d'essayer de faire progresser le dossier le plus rapidement possible et d'y sensibiliser les parties concernées, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont un rôle et une responsabilité à ce chapitre.

Le processus au cours des dernières années nous a beaucoup appris, et je crois que cela nous aidera à respecter les échéanciers que nous avons établis pour régler une fois pour toutes les problèmes.

M. Genuis : J'ai une dernière question pour ce groupe. Vous avez l'intention de rencontrer le ministre au printemps avec ce train de mesures, et c'est ensuite lui qui décidera de l'échéancier pour la suite des choses. Est-ce exact?

Mme Lyon : C'est exact.

M. Genuis : D'accord, merci.

Le coprésident (M. Albrecht) : Et vous espérez que tout aura été publié dans la *Gazette du Canada* d'ici le 27 juin prochain, c'est bien cela?

Mme Lyon : C'est vrai pour les ordonnances qui nécessitent une ordonnance modifiée ou révisée. Le projet de réglementation d'ensemble à plus long terme empruntera une voie distincte.

Le coprésident (M. Albrecht) : Merci.

Mme Zahid : Merci aux témoins.

Je suis vraiment surprise de voir que ce dossier est ouvert depuis près de 10 ans et qu'il y ait eu si peu de progrès. Lorsqu'ils paient de l'impôt directement au gouvernement fédéral ou qu'ils s'acquittent des frais qui sont compris dans le prix d'un boisseau de pommes et qui sont perçus en vertu d'un pouvoir fédéral, les gens de ma circonscription s'attendent à ce que cet argent soit

have that responsibility to all Canadians, and it is one that I take seriously.

In this case, we have delegated that authority to these marketing boards, and it seems they don't take that responsibility with the same seriousness. Do they need to risk losing their authority before they do? The lack of progress here is really unacceptable.

Ms. Lyon: Thank you for the question and the comment.

Certainly we share the desire to ensure that the delegated authorities are being discharged appropriately and consistent with the law. That's a very important principle.

With respect to the provincial commodity boards, I do believe they are operating with the best of intent. They have been working with us and with FPCC very collaboratively. I think you see the numbers before you in terms of the number of issues that are outstanding. My preference is to have the number at zero, and we are slowly but surely getting there with a very concerted effort and resources dedicated to getting this resolved in a very prompt timeline; hence, the short-term plan that we developed commencing in December to really attack the issue, to review all of the information we had with respect to the levy orders, to determine which were consistent, which were not, relying on a number of documents that we had, survey information, web searches and direct discussions with the provincial commodity boards to validate the information.

They are committed. They understand the importance of adhering to their responsibilities under the APMA, and likewise we are very committed to ensuring that this gets resolved as quickly as possible.

Ms. Zahid: But we have to keep this factor in mind: This file has been open since 2008 and we are in 2017 now.

Ms. Lyon: I fully agree with you. It became quite evident to us that we needed to enhance monitoring and oversight with respect to the processes that we have. Some of the initiatives I referred to in my remarks will set up mechanisms such that the process becomes more routine and standardized so we're not continually facing this issue. I have been quite pleased with the level of cooperation that we have seen and received from the provincial commodity boards in this respect, and likewise with our provincial counterparts who have been very cooperative and collaborative.

utilisé de façon équitable, transparente et conformément aux lois et règlements en place. C'est une responsabilité que nous avons envers les Canadiens, et c'en est une que je prends au sérieux.

Dans le cas qui nous intéresse, ce pouvoir a été délégué aux offices de commercialisation, et il semble que ces offices ne prennent pas cette responsabilité avec autant de sérieux que nous. Faudra-t-il qu'ils risquent de perdre ce pouvoir avant de faire les choses comme il se doit? L'absence de progrès dans ce dossier est vraiment inacceptable.

Mme Lyon : Merci de cette question et de cette observation.

Bien entendu, nous sommes aussi d'avis que les pouvoirs délégués devraient être exercés de manière appropriée et conformément à la loi. C'est un principe très important.

En ce qui concerne les offices provinciaux de commercialisation, je suis convaincue qu'ils sont animés des meilleures intentions qui soient. Ils ont travaillé avec nous et avec le Conseil des produits agricoles du Canada, et ils se sont montrés très coopératifs. Je crois que vous percevez les chiffres qui sont devant vous comme s'ils correspondaient au nombre de problèmes qui n'ont pas été réglés. J'aimerais que ce chiffre soit à zéro, et nous nous rapprochons lentement mais sûrement de cet objectif. Nous conjuguons nos efforts et nos ressources pour que ce problème se règle dans les plus brefs délais. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons commencé à élaborer ce plan à court terme, en décembre. Nous souhaitons vraiment régler ce problème. Nous voulons passer en revue toute l'information que nous avons eue au sujet des ordonnances d'imposition afin de cerner celles qui étaient cohérentes et celles qui ne l'étaient pas. Nous allons pour cela nous fier à un certain nombre de documents que nous avons, aux résultats d'enquête, à des recherches sur le Web ainsi qu'aux discussions directes que nous aurons avec les offices proprement dits pour valider cette information.

Les offices prennent leur rôle à cœur. Ils comprennent l'importance d'assumer leurs responsabilités aux termes de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles et, de la même façon, nous sommes très déterminés à faire en sorte que cela soit résolu aussi vite que possible.

Mme Zahid : Il ne faut cependant pas perdre de vue que ce dossier est ouvert depuis 2008 et que nous sommes maintenant en 2017.

Mme Lyon : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il est devenu évident à nos yeux qu'il fallait resserrer la surveillance et la supervision de nos processus. Certaines des initiatives dont j'ai parlé dans mon exposé visent à mettre en place des mécanismes qui permettront de systématiser et de normaliser cette surveillance afin que nous ne soyons pas toujours pris avec ce problème. J'ai été enchantée du degré de coopération que nous avons vu à cet égard de la part des offices provinciaux de commercialisation et de nos homologues provinciaux.

So I am confident that the processes we have set up will help prevent these kinds of issues from arising in the future.

Ms. Zahid: Thank you.

[Translation]

Mr. El-Khoury: Thank you, madam, for having agreed to join us this morning, and thank you for your presentation.

You specified that among the 90 boards, 76 are using their levy-setting authorities appropriately; however, 11 do not. Have any judicial or disciplinary measures been taken to have these 11 boards update procedures and exercise their levy orders correctly?

Ms. Lyon: With your permission, I will answer you in English, because this is a very technical topic.

[English]

As you know from having looked at the APMA, the authority that the government has with respect to ensuring compliance is, as I pointed out in my remarks, the power and the capability to request information to inform the provincial commodity boards when they are not in compliance with the act and also to recommend that they bring themselves into compliance with the act. In extreme cases, there is the power of revocation of the delegated authorities, a power that would be exercised under quite exceptional circumstances. And to my knowledge, that power has not been exercised in any cases.

As I indicated, I believe on the number of 11 that we do have the orders in place or we have the documentation for 5 of them. We're ascertaining the status of the remaining 3 organizations, and I believe that in a very short period of time they will all be in compliance with the law and with their obligations.

Mr. Badawey: This is not so much a question but a statement. I do want to express my appreciation to the witnesses for coming out today, in particular as it relates to your due diligence with respect to addressing this problem. I know it's probably something that you inherited, and of course today you're coming with a strong message to deal with the concerns that this committee has brought to your attention. As well, you're communicating to us that you're going to look at ensuring that this doesn't happen well into the future with other files. I want to express my personal appreciation for that, as well as the time in which you're going to rectify this problem. You mention that you're going to have this gazetted by June 17, presented to the minister, and then we can move forward and have these rectified. I wanted to express that appreciation to both of you. Thank you.

Mr. Spengemann: How important is the timely completion of your work as it's outlined in this document that you have submitted in the context of the probable, very likely negotiations

Bref, je suis convaincue que les processus que nous avons mis en place seront en mesure d'éviter les problèmes de ce type à l'avenir.

Mme Zahid : Merci.

[Français]

M. El-Khoury : Merci, madame, d'avoir accepté de vous joindre à nous ce matin, et merci de votre présentation.

Vous avez précisé que, parmi les 90 bureaux, 76 exercent leur pouvoir d'imposition correctement; cependant, 11 bureaux ne le font pas. D'après vous, y a-t-il des mesures judiciaires ou disciplinaires qui ont été prises pour que ces 11 bureaux effectuent une mise à jour et exercent leur pouvoir d'imposition correctement?

Mme Lyon : Si vous me le permettez, je vais vous répondre en anglais, car c'est un sujet très technique.

[Traduction]

Comme vous avez examiné la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, vous savez que les leviers dont le gouvernement dispose pour veiller sur la conformité sont, comme je l'ai dit dans mon exposé, le pouvoir et la capacité de solliciter de l'information afin de repérer les offices provinciaux de commercialisation qui ne se conforment pas à la loi, ainsi que l'autorité lui permettant de formuler des recommandations pour que lesdits offices se conforment à la loi. Dans les cas extrêmes, le gouvernement a l'autorité nécessaire pour révoquer les pouvoirs délégués, mais il faut pour cela des circonstances exceptionnelles. À ma connaissance, ce pouvoir n'a jamais été exercé.

Comme je l'ai dit, nous avons déterminé que cinq des onze offices provinciaux repérés sont déjà prêts à soumettre leurs ordonnances modifiées. Nous sommes en train de vérifier le statut des trois derniers offices, et je crois qu'ils respecteront tous la loi et leurs obligations d'ici très peu de temps.

M. Badawey : Mon intervention est une affirmation plutôt qu'une question. Je veux remercier les témoins d'être ici, notamment parce que cette présence montre à quel point elles considèrent important de régler prestement ce problème. Je sais qu'il s'agit probablement d'un problème dont vous avez hérité et il va de soi que vous venez ici avec un message bien appuyé pour répondre aux préoccupations que le comité a portées à votre attention. En outre, vous venez nous dire que vous allez vous assurer qu'une telle chose ne se reproduira pas avec d'autres dossiers. Je veux que vous sachiez que j'apprécie énormément ce que vous faites et la rapidité avec laquelle vous allez régler ce problème. Vous dites que tout cela va être publié dans la *Gazette du Canada* d'ici le 17 juin, puis présenté au ministre, et que nous pourrions ensuite aller de l'avant pour remettre ces choses en ordre. Je vous remercie sincèrement toutes les deux.

M. Spengemann : Dans le contexte de très probables négociations outre frontière au sujet de l'ALENA, dans quelle mesure est-ce important que vous terminiez votre travail dans les

across the border on NAFTA or, in other words, the need to get our domestic ducks in a row before we're effective at the negotiating table?

Ms. Lyon: That's an interesting question. As public servants and leaders in the organization, we are responsible for discharging all of our responsibilities across the range of files. That is ensuring that we have the appropriate policies in place, the appropriate programs in place, that we are dealing with all administrative and corporate matters and we do that all at the same time.

We have a range of high-priority files at Agriculture and Agri-Food Canada that we are dealing with. One of the key issues is developing the next agricultural policy framework that will set the foundation for agriculture policy in this country for the next five years. That's an extremely important body of work that we are engaging in.

Of course, our relationship with the United States and trade with the United States is paramount. As you know, the Prime Minister has had very good discussions with the U.S. administration in this respect to underscore the importance and the mutual benefits of the Canada-U.S. trade relationship that supports jobs and economic growth in both of our countries.

We attach tremendous priority to those issues, but I would also say, and I can speak for the minister in this respect, that he attaches a lot of priority likewise to the issues that we're discussing this morning and ensuring we are acting promptly and swiftly in resolving both the short-term and the longer-term issues in terms of regulatory modernization, and also ensuring that we have robust and rigorous oversight mechanisms in place to make sure that people are abiding by those delegated authorities.

[Translation]

Mr. Dusseault: I thank our witnesses for their testimony. Since you do not deny the fact that certain levies were exercised without authority, did you evaluate the amounts of money involved, which technically could be challenged by those who paid them?

[English]

Ms. Lyon: To my knowledge, we have not assessed the amount of money that is in play in terms of those provincial commodity boards that need to amend or revise their levy orders. Perhaps I can ask Ms. Miller if she has information in that respect.

Susie Miller, Special Advisor, Agriculture and Agri-Food Canada: Thank you.

délais consignés dans le document que vous avez soumis? En d'autres termes, je crois qu'il faut d'abord mettre de l'ordre dans nos propres affaires si nous voulons être efficaces à la table de négociation.

Mme Lyon : C'est une question intéressante. En tant que fonctionnaires et responsables de l'organisation, nous sommes tenus de nous acquitter de nos responsabilités pour toute une gamme de dossiers. Cela signifie que nous devons nous assurer que les politiques appropriées sont en place, que les programmes appropriés sont en place et que nous nous occupons de toutes les questions administratives et opérationnelles, autant de responsabilités qu'il nous faut assumer simultanément.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a toute une gamme de dossiers hautement prioritaires dont il s'occupe. L'un de ces sujets chauds est l'élaboration du prochain cadre stratégique pour l'agriculture, ce cadre qui jettera les fondations des politiques agricoles des cinq prochaines années. Il s'agit d'un exercice extrêmement important.

Bien entendu, nos relations avec les États-Unis et le commerce que nous faisons avec ce pays sont d'une importance capitale. Comme vous le savez, le premier ministre a eu de très bons échanges à ce sujet avec l'administration américaine. Insistant entre autres sur les avantages mutuels en jeu, il a souligné toute l'importance que les relations commerciales Canada-États-Unis revêtent pour les emplois et la croissance économique dans nos deux pays.

Ces enjeux sont d'une importance extrême pour nous, mais je me permettrai néanmoins d'ajouter — et je sais que je peux parler en son nom à ce chapitre — que le ministre accorde aussi une importance cardinale aux problèmes dont nous discutons présentement. Soyez assurés que nous agissons rapidement et prestement pour résoudre à la fois les problèmes à court et les problèmes à long terme concernant la modernisation de la réglementation, ainsi que pour nous doter de mécanismes robustes et rigoureux pour veiller à ce que les principaux intéressés respectent les pouvoirs qui leur sont délégués.

[Français]

M. Dusseault : Merci à nos témoins pour leur témoignage. Comme vous ne réfutez pas le fait que des prélèvements aient été faits sans autorité, avez-vous évalué le montant d'argent qui est en jeu et qui, techniquement, pourrait être contesté par ceux qui ont payé les prélèvements?

[Traduction]

Mme Lyon : À ma connaissance, on n'a pas encore évalué le montant d'argent en jeu relativement aux offices provinciaux de commercialisation qui doivent modifier ou revoir leurs ordonnances d'imposition. Mme Miller a peut-être de l'information à ce sujet.

Susie Miller, conseillère spéciale, Agriculture et Agroalimentaire Canada : Merci.

I don't have information in terms of the amount. It varies across the country and depends on when they became out of compliance. With approximately half of the 14, there have been recent levy changes in the past year or 18 months, anywhere from a 2 to 5 per cent increase above the amount identified. It varies considerably according to the commodity board and when.

We could research that if that was something that the committee wished, but we have not at this point in time.

[Translation]

Mr. Dusseault: I could put the question differently in order to obtain more information. Do you deny the fact that enterprises in this field have paid levies they could challenge? Also, are you in agreement with the fact that someone who paid an unauthorized levy could challenge it and demand a refund?

[English]

Ms. Miller: I can provide some explanation about how the levy process is set. Ninety different commodity boards have APMA delegation. Each of them is subject to a governance system specified by the provincial government.

In terms of setting levies, it is done generally through an annual meeting with the vote of the producers. The producers paying the levies, notwithstanding that the legal infrastructure may not be in place to validate an increase, certainly expect to pay them. So they're going in with the expectation that this is a levy that they must pay. They leave the legalities to their board and staff.

That does not mean that some of them may not challenge it. Yes, we do know that there have been levies collected and that the individual commodity boards could be faced with a challenge from some or any of their members. That's why we want to move quickly to remove that possibility and that risk to them.

[Translation]

Mr. Dusseault: The risk is there, but you think it is not likely that someone might challenge the levies. I think that the evaluation of potential risks is an interesting idea, given the fact that that risk exists, even if it is low, and this would give you an opportunity to assess the amounts in question. Since our meeting is public, the people who listen to us could, with the advice of good lawyers, decide to try to recover a few dollars. It would be a good idea to evaluate the situation and be well prepared for such a scenario.

Je n'ai pas d'information sur les montants. Ces chiffres varient selon les régions, et ils dépendent du moment où chaque office a arrêté d'être conforme. Au cours de la dernière année ou des 18 derniers mois, les prélèvements ont été modifiés pour environ la moitié des 14 offices. Les augmentations se situaient entre 2 et 5 p. 100 au-dessus du montant établi. Les chiffres varient énormément d'un office à l'autre et en fonction du moment.

Nous pourrions faire une recherche plus approfondie à ce sujet si c'est ce que souhaite le comité, mais rien n'a été fait en ce sens jusqu'ici.

[Français]

M. Dusseault : Je pourrais vous poser la question différemment afin d'obtenir davantage d'information. Est-ce que vous réfutez le fait que des entreprises dans ce domaine aient payé des prélèvements qu'elles pourraient contester? En outre, êtes-vous d'accord avec le fait que quelqu'un qui a payé un prélèvement qui n'était pas autorisé puisse le contester et exiger un remboursement?

[Traduction]

Mme Miller : Je peux vous expliquer comment se déroule le processus d'imposition. Quatre-vingt-dix offices de commercialisation se sont vus confier des pouvoirs aux termes de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Chaque office doit se conformer au système de gouvernance prescrit par le gouvernement provincial.

Habituellement, les prélèvements sont établis grâce à un vote tenu auprès des producteurs lors d'une assemblée annuelle. Bien qu'il se puisse que l'infrastructure juridique nécessaire ne soit pas en place pour valider une augmentation, les producteurs qui paient les prélèvements savent que ce sont des choses qu'ils doivent payer, et ils arrivent à ces réunions dans cet état d'esprit. Ils laissent leur office et son personnel s'occuper des aspects juridiques.

Cela ne signifie pas que certains producteurs ne tenteront pas de remettre en question ces augmentations. Oui, nous savons que des prélèvements ont été perçus, et que les offices de commercialisation pourraient être contestés par certains de leurs membres. C'est pour cette raison que nous souhaitons faire vite. Nous voulons supprimer cette possibilité et leur éviter ce risque.

[Français]

M. Dusseault : Le risque existe, mais vous évaluez à la baisse la possibilité que quelqu'un puisse contester les prélèvements. Je pense que l'évaluation des risques potentiels est une idée intéressante, compte tenu du fait que le risque existe, même s'il est bas, de sorte que vous puissiez être en mesure d'évaluer les montants en question. Notre réunion étant publique, les gens qui nous écoutent pourraient, avec les conseils de bons avocats, décider de récupérer quelques dollars. Il serait bon d'évaluer la situation et de bien se préparer à un tel scénario.

[English]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): To follow up on Mr. Dusseault's line of thinking in terms of your response, Ms. Miller, I can understand how that applies to the local, provincial commodity board, but what about levies that are levied outside of that jurisdiction? The people who are levied have not assented to the increase. Is that a correct statement or am I misunderstanding?

Ms. Miller: Basically, the people who are paying the levies for the most part are the ones who are voting on it.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Correct.

Ms. Miller: I'll give you an example. Saskatchewan is a place where most of their pork is actually marketed outside the province, because the big slaughtering plants are in Alberta and Manitoba. It is the same producer who markets outside the province as markets inside the province, and votes.

Generally speaking, the ones who pay the levies are the actual producers, because the levies are collected at the first point of sale off the farm.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Okay. Thank you.

Mr. Kang: In light of the fact that levies have been collected by boards and agencies for some time — close to 20 years — without proper oversight by the council, can you explain your department's involvement in the operations of the council? And what will be done to avoid the reoccurrence of similar problems in the future? What remedial action will be taken to remedy the unlawful collection of levies? Have Canadians been affected in any way, shape or form by not having oversight on the levies?

Ms. Lyon: Thank you for the question.

With respect to the relationship between FPCC and Agriculture and Agri-Food Canada regarding the Agricultural Products Marketing Act, the responsibilities are broken down as follows. The FPCC is responsible for the day-to-day management of the APMA. For example, they undertake the various communications with the provincial commodity boards. They are the ones who are in touch with them. They are your primary contact as a committee.

The responsibility of Agriculture and Agri-Food Canada is more on the policy side and to provide policy advice and guidance, such as to the minister on the broad regulatory package I had referred to earlier.

[Traduction]

Le coprésident (M. Albrecht) : Madame Miller, pour poursuivre dans la même veine que M. Dusseault, je peux comprendre comment cela s'applique à l'office de commercialisation local, provincial, mais qu'en est-il des prélèvements qui sont perçus à l'extérieur de cette administration? Les personnes de qui l'on perçoit ces prélèvements ne se sont pas prononcées sur l'augmentation. Est-ce que j'ai raison de dire cela ou ai-je mal compris de quoi il retourne?

Mme Miller : Essentiellement, les gens qui paient les prélèvements sont, en majorité, ceux qui votent au sujet des prélèvements.

Le coprésident (M. Albrecht) : D'accord.

Mme Miller : Je vais vous donner un exemple. La majeure partie du porc produit en Saskatchewan est mis en marché à l'extérieur de la province, car les gros abattoirs sont en Alberta et au Manitoba. Le producteur qui vote est le même qui commercialise son produit à l'extérieur de la province et à l'intérieur de la province.

De façon générale, ceux qui paient les prélèvements sont les producteurs, car les prélèvements sont perçus au premier point de vente à l'extérieur de l'exploitation agricole.

Le coprésident (M. Albrecht) : D'accord, je vous remercie.

M. Kang : Compte tenu du fait que les commissions et les organismes perçoivent des prélèvements depuis un certain temps déjà — près de 20 ans — sans surveillance appropriée de la part du conseil, pouvez-vous nous décrire comment votre ministère intervient dans les affaires du conseil? J'aimerais aussi que vous nous disiez ce qui sera fait pour empêcher que des problèmes similaires se répètent à l'avenir? Quelles sont les mesures qui seront prises pour contrer la perception illégale de prélèvements? Les Canadiens ont-ils été touchés de quelque façon que ce soit par le manque de surveillance à l'égard de ces prélèvements?

Mme Lyon : Merci de cette question.

En ce qui concerne la relation qui existe entre le Conseil des produits agricoles du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada au sujet de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, voici comment les responsabilités sont partagées. Le Conseil des produits agricoles du Canada est chargé de la gestion au quotidien de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Par exemple, c'est lui qui s'occupe des diverses communications avec les offices provinciaux de commercialisation, qui restent en lien avec eux. Le conseil devrait être le premier point de contact de votre comité.

Agriculture et Agroalimentaire Canada intervient davantage du côté des politiques ainsi que des conseils et des orientations stratégiques. C'est, par exemple, ce que nous avons fait auprès du ministre au sujet du train de mesures en matière de réglementation dont j'ai parlé tout à l'heure.

In terms of how we deal with one another on a day-to-day basis, we have a governance structure within the department that is responsible for liaising and dealing and managing with all of our portfolio partners, including FPCC. We have mechanisms in place at the working level and up to the deputy head level to ensure that there are regular communications with all portfolio partners, including FPCC. We have regular retreats, for example, to share information in terms of our priority initiatives, some of the challenges we're facing, and how we're aligned as portfolio partners to ensure that we are supporting the minister in a coherent and consistent way in terms of his execution of his mandate letter responsibilities.

I hope that gives you a broad picture in terms of how we work with one another. The regulatory modernization initiative that was begun in 2012 is a good example of that close collaboration that we carry out with FPCC. We were very much involved in that process. Likewise, we have been very much involved in this short-term action plan to resolve the issues that are facing us and as we develop the options and considerations for the minister in the broader package.

What are we doing to prevent this from recurring? We're strengthening the monitoring and oversight mechanisms that we have. I believe the relationship between FPCC and Agriculture and Agri-Food Canada is strong, mature and very well developed. We need to ensure that we, likewise, have the same sort of robust mechanisms in terms of how we deal with those organizations that have been delegated responsibilities under the APMA. The initiatives I had pointed out in my remarks are an example of how we believe these sorts of systemic changes will enhance oversight and surveillance.

It may well be that in further discussions we will come up with better ideas. You can always do better in terms of oversight and surveillance, so we're seeking the best possible mechanism.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): The last part of his question you may not have caught. What remedial steps do you envision taking in terms of validating the unlawful collection of the levies that have already been collected?

Ms. Lyon: We need to assess the pros and cons of that. We need to look at precedents to see whether this has been done in the past. With every policy initiative, we need to determine what the benefits of this would be, what it would yield and which mechanisms to pursue to give effect to this. My understanding

Pour ce qui est des relations que nous avons les uns avec les autres sur une base régulière, le ministère dispose d'une structure de gouvernance qui nous permet d'interagir et de traiter avec tous les partenaires de notre portefeuille, y compris le Conseil des produits agricoles du Canada. De l'échelon opérationnel jusqu'à celui de l'administrateur général, des mécanismes ont été mis en place pour veiller à ce qu'il y ait des communications soutenues avec tous les partenaires de notre portefeuille, dont le Conseil des produits agricoles du Canada. Par exemple, nous tenons régulièrement des journées de réflexion pour échanger au sujet de nos initiatives prioritaires, de certains problèmes auxquels nous devons faire face et de l'alignement avec nos partenaires. Nous veillons en cela à nous assurer de faire preuve de cohésion et de constance dans le soutien que nous apportons au ministre pour l'aider à s'acquitter des responsabilités consignées dans sa lettre de mandat.

J'espère que cela vous donne une idée générale de la façon dont nous travaillons les uns avec les autres. L'initiative de modernisation de la réglementation qui a démarré en 2012 est un bon exemple des liens de collaboration étroits que nous avons avec le Conseil des produits agricoles du Canada. Nous nous sommes engagés à fond dans ce processus. De la même façon, nous avons été très engagés dans ce plan à court terme visant à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés ainsi que dans l'élaboration des options et des aspects à considérer qui se retrouveront dans le train de mesures élargi qui sera présenté au ministre.

Que faisons-nous pour éviter que cela se reproduise? Nous renforçons les mécanismes de supervision et de surveillance dont nous disposons. Je crois que les liens qui existent entre le Conseil des produits agricoles du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada sont solides, matures et très bien développés. De notre côté, nous devons nous assurer que nous avons les mêmes mécanismes robustes pour encadrer nos rapports avec ces organismes auxquels la Loi sur la commercialisation des produits agricoles a conféré des pouvoirs particuliers. Les initiatives dont j'ai parlé dans mon exposé sont un exemple de ce que ces types de modifications systémiques pourraient faire selon nous pour améliorer la supervision et la surveillance.

Il se peut que des conversations futures nous permettent de trouver de meilleures idées. En matière de supervision et de surveillance, il est toujours possible de s'améliorer, et c'est pourquoi nous recherchons le mécanisme optimal.

Le coprésident (M. Albrecht) : Vous n'avez peut-être pas saisi la dernière partie de cette question. Quelles mesures correctives comptez-vous instaurer pour valider la perception illégale des prélèvements qui ont déjà été perçus?

Mme Lyon : Nous devons évaluer les pour et les contre de cela. Nous devons savoir si cela a déjà été fait dans le passé. Quelle que soit l'initiative stratégique, nous devons déterminer quels seraient les avantages, établir ce que cela nous rapportera et trouver les mécanismes qui nous permettront de concrétiser nos objectifs.

is that a legislative change would be required. Is that necessary? What are all the considerations?

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Could it be retroactive? That's a big question.

Ms. Lyon: It would require legislation. We have not arrived at a decision on that, but important considerations would have to be weighed in coming to a recommendation to the minister in that respect.

Mr. Kang: From what I understood from your answer, there was literally no oversight, then? Why are we talking about oversight? You said you had the meetings with all the boards. There was no oversight?

Ms. Lyon: There was indeed oversight. I can refer to a couple of initiatives that had been taken by the FPCC. For example, they have annual meetings with the supervisory agencies. They had undertaken a survey in 2014 with all the provincial commodity boards to obtain information about their governance structure and their levy setting. All of this information and these routine and regular exchanges with the provincial commodity boards enabled the FPCC and us to amass information in this regulatory package that we had been developing and had made good progress on. The progress that we achieved in developing that package was due to those sorts of connections, oversight and discussions that we had with provincial commodity boards.

Where we fell short on that was bringing it over the finish line and getting it completed in a timely fashion. That's what gave rise to our decision in 2012 to focus our attention on the immediate issues facing us.

Mr. Kang: If oversight was such a serious issue, my concern is why it took so long to remedy the situation — since 2012 and we are in 2017. That's a matter of utmost concern to everybody or should be. It shouldn't have taken that long. That's my question.

Ms. Lyon: As I mentioned in a response to an earlier question, I think the primary reason for the delay was the fact that we were focused on a broader initiative that was large in scope and scale. We had tried to resolve that issue by an agreement to proceed in batches so that we wouldn't come forward with a single regulatory package. We had been advancing in that respect, but unfortunately the package did not get through the required decision-making process.

That brought us to this shorter-term plan to take out that element of the regulatory package, the one dealing with the orders, focus on that, get it fixed, get the mechanisms in place to prevent this from recurring, then turn to the regulatory

D'après ce que j'ai compris, nous avons besoin d'une modification législative. Est-ce nécessaire? Quels sont tous les aspects dont nous devons tenir compte?

Le coprésident (M. Albrecht) : Cela pourrait-il être rétroactif? C'est une question très importante.

Mme Lyon : Il faudra des mesures législatives. Nous n'avons pas pris de décision à ce sujet, mais d'importants aspects devront être pris en considération pour l'élaboration de la recommandation que nous ferons au ministre à cet égard.

M. Kang : D'après ce que j'ai compris de votre réponse, il n'y aurait eu pratiquement aucune surveillance dans ce cas-là? Pourquoi en parlons-nous au juste? Vous avez dit avoir tenu des réunions avec tous les offices. N'y a-t-il pas eu de surveillance?

Mme Lyon : Il y en a bel et bien eu. Je peux vous parler de quelques initiatives qui ont été prises par le CPAC. Par exemple, le conseil organise des réunions annuelles avec les régies agroalimentaires. En 2014, il a réalisé un sondage auprès de tous les offices provinciaux de commercialisation afin d'obtenir des renseignements sur leur structure de gouvernance et leur établissement de redevances. Tous ces renseignements et ces échanges réguliers avec les offices provinciaux de commercialisation permettent au CPAC et à nous de recueillir des données sur la série de mesures réglementaires que nous avons élaborées et qui ont bien progressé. Si nous avons accompli des progrès à ce chapitre, c'est grâce à nos liens, à nos efforts de surveillance et à nos discussions avec les offices provinciaux de commercialisation.

Là où nous avons failli à la tâche, c'est en ce qui concerne notre capacité de franchir la ligne d'arrivée et de mener à terme le processus en temps opportun. Voilà pourquoi nous avons décidé, en 2012, de concentrer notre attention sur les problèmes immédiats auxquels nous faisons face.

M. Kang : Si la surveillance était une question aussi grave, je me demande pourquoi on a tant tardé à remédier à la situation — cela dure depuis 2012, et nous sommes maintenant en 2017. Voilà qui préoccupe, ou devrait préoccuper, tout le monde au plus haut point. Ce processus n'aurait pas dû traîner aussi longtemps. C'est là ma question.

Mme Lyon : Comme je l'ai dit en réponse à une autre question, je crois que le retard était principalement attribuable au fait que nous étions occupés à nous concentrer sur une initiative plus vaste, tant par sa portée que par son envergure. Nous avons essayé de résoudre le problème au moyen d'un accord pour procéder par lots, évitant ainsi de nous retrouver avec un seul cadre réglementaire. Nous avons entrepris des démarches prometteuses à cet égard, mais malheureusement, l'ensemble de mesures n'a pas franchi toutes les étapes du processus décisionnel requis.

C'est ce qui nous a menés à ce plan à plus court terme, qui vise à mettre l'accent uniquement sur la série de mesures réglementaires portant sur les ordonnances afin de nous concentrer là-dessus : nous y apporterons des correctifs et nous

modernization initiative and deal with the remaining issues and any others that may have come to our attention in the conduct of this previous work.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I just want to focus on a couple other questions that have emerged here. Within the current wording, the words “by order” are included in several of the delegation orders. Is it your intent to bypass those in publication requirements under the Statutory Instruments Act? If so, what safeguards will be put in place to ensure the accessibility of the orders being made and the proper oversight of federal regulatory powers delegated to provincial boards?

Ms. Lyon: I know that’s been an issue that the committee has discussed. There have been discussions between FPCC, ourselves, provincial commodity boards and others on the advisability of keeping or removing the “by order” requirement.

I can tell you today that we haven’t come to a definitive policy decision on that. We will weigh and assess the pros and cons of keeping the “by order” requirement. There are some very good advantages for retaining it, such as some of the oversight and the transparency mechanisms, including through the work of this committee and the scrutiny that you would provide. Transparency more broadly is another — in terms of Canadians — for regulators, et cetera.

On the other hand, there’s an issue of speed and efficiency, and the fact that the provincial regimes do have very robust governance and transparency mechanisms. So is it necessary or is it duplicative? There are good arguments on both sides.

The other argument in terms of removing the “by order” requirement is that process, in and of itself, takes a lot of time. So is it worth the energy or can you achieve your objectives, which are transparency, avoiding duplication and minimizing administrative burden, through other mechanisms?

If the committee has views or advice in this respect, we would be happy to hear them as we develop recommendations for the minister.

Mr. Genuis: Ms. Lyon, I will just follow up on some things that I heard throughout the testimony. You mentioned speaking on behalf of the minister and that the minister sees the importance of this. When was the minister first briefed on this file?

Ms. Lyon: In response to the question about the roles and responsibilities between Agriculture and Agri-Food Canada and FPCC, I should have mentioned that there is a bit of a trigger in terms of when Agriculture becomes actively involved in the work that you do.

mettrons en place les mécanismes nécessaires pour éviter que la situation ne se reproduise, après quoi nous reviendrons à l’initiative de modernisation de la réglementation et nous nous occuperons des questions en suspens et de tout autre problème qui pourrait être porté à notre attention dans le cadre de ce travail préalable.

Le coprésident (M. Albrecht) : J’aimerais simplement m’attarder sur quelques autres questions qui viennent d’être soulevées. Selon le libellé actuel, les mots « par décret » figurent dans plusieurs ordonnances de délégation. Avez-vous l’intention d’en faire fi dans les exigences relatives à la publication en vertu de la Loi sur les textes réglementaires? Le cas échéant, quelles garanties seront mises en place pour assurer l’accessibilité des ordonnances rendues et la surveillance adéquate des pouvoirs réglementaires fédéraux délégués aux offices provinciaux?

Mme Lyon : Je sais qu’il s’agit d’une question dont le comité a débattu. Il y a eu des discussions entre le CPAC, le ministère, les offices provinciaux de commercialisation et d’autres organismes sur la pertinence de garder ou de retirer l’exigence d’ordonnance.

Je peux vous dire aujourd’hui que nous n’en sommes pas arrivés à une décision stratégique définitive. Nous soupèserons et évaluerons les arguments pour et contre le maintien de l’exigence d’ordonnance. Il y a de très bons avantages à maintenir cette exigence, notamment en ce qui concerne certains des mécanismes de surveillance et de transparence et l’examen minutieux que l’on assurerait. Un autre avantage, c’est la transparence en général — du point de vue des Canadiens — en ce qui a trait aux organismes de réglementation, et cetera.

Par contre, il y a une question de rapidité et d’efficacité, d’autant plus que les régimes provinciaux sont déjà dotés de mécanismes de gouvernance et de transparence très solides. Est-ce donc nécessaire ou redondant? Il y a de bons arguments des deux côtés.

L’autre argument en faveur du retrait de l’exigence d’ordonnance, c’est que le processus, en tant que tel, est très long. Alors, cela en vaut-il la peine, ou y a-t-il lieu d’atteindre vos objectifs — à savoir la transparence, l’élimination du double emploi et la réduction du fardeau administratif — par d’autres mécanismes?

Si le comité a des opinions ou des conseils sur le sujet, nous serons heureux de les entendre à mesure que nous formulerons nos recommandations au ministre.

M. Genuis : Madame Lyon, j’aimerais revenir sur certaines observations que j’ai entendues tout au long de votre témoignage. Vous avez dit que vous parlez au nom du ministre et que celui-ci reconnaît l’importance de ce travail. Quand le ministre a-t-il été mis au courant de ce dossier pour la première fois?

Mme Lyon : En réponse à la question sur les rôles et les responsabilités entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et le CPAC, j’aurais dû mentionner qu’il y a une sorte d’élément déclencheur à partir duquel le ministère commence à participer activement au travail que vous faites.

I am copied on all of the correspondence that goes from the committee to Mr. Pellerin. Our involvement tends to be triggered when there is an issue identified by the committee as unsatisfactory — a “reply unsatisfactory.” That sends off a signal that the system is not pleased with progress and, hence, we become more actively involved.

We are involved on a daily basis, and we do have this unit within the department that follows things very closely. But once there's evidence that the committee views the progress to be unsatisfactory, that's when more senior levels of the department get involved.

Consequently, that is when we alerted the minister to this issue. That would have been in early December 2016. We advised the minister and the minister's office, and he gave us direction in terms of how to respond to this. The direction consisted of ensuring that we move with dispatch in resolving these short-term issues and that we come back to him subsequently with recommendations for a long-term regulatory plan.

Mr. Genuis: We're talking about an issue that has been outstanding for close to a decade, and the minister responsible would have first been notified about it in December 2016. Am I understanding that correctly?

Ms. Lyon: What I indicated is that the trigger for more senior level involvement in a file where this committee is not pleased with the progress is just that indication. If there is an indication that the committee finds a response to be unsatisfactory, that sends a signal to us that things are not proceeding.

Up to that point, my understanding was that the file was regarded as — I don't know all of the categorizations — progress had been identified. So at that point it would have been reasonable to assume that the degree of comfort with the plan in place was such that the minister did not need to get engaged personally in the file.

Mr. Genuis: Maybe that speaks to the procedures for the committee, but given the system of ministerial accountability that we have, I think we should, going forward, look to make sure that ministers are looped in on these kinds of issues much earlier in the process because we're a parliamentary committee. Any correspondence that we send on an issue that's outstanding — 10 years is a long time, and for almost all of that time the minister was not aware, which is baffling to me and something that I think we should revisit as a committee in terms of how that can happen.

In response to an earlier question, you made a comment about the larger regulatory modernization. You said that the packages did not get through the desired decision-making process, which is a little bit different from what you had said earlier, which is that you decided to focus on fixing the individual gaps in the existing process because you're just realizing the urgency of that. Maybe I could just ask you to clarify: Was there some blockage in the

Je reçois une copie de toute correspondance que le comité envoie à M. Pellerin. Notre intervention s'impose généralement lorsque le comité met en évidence une « réponse insatisfaisante ». Cela envoie le signal que le système n'est pas satisfait des progrès réalisés, et c'est pourquoi nous nous engageons plus activement.

Notre participation est quotidienne, et cette unité au sein du ministère suit la situation de très près. Toutefois, dès qu'il existe des preuves selon lesquelles le comité juge les progrès insatisfaisants, c'est là qu'interviennent les hauts fonctionnaires du ministère.

Par conséquent, c'est à ce moment-là que nous avons fait part de ce problème au ministre. C'était probablement au début de décembre 2016. Nous en avons informé le ministre et son bureau, et il nous a donné des directives sur la façon d'y donner suite. Il nous a demandé d'agir rapidement pour régler les problèmes à court terme et de lui présenter, par la suite, des recommandations en vue d'un plan de réglementation à long terme.

M. Genuis : Nous parlons d'une question qui traîne depuis une décennie, et le ministre responsable en aurait été avisé pour la première fois en décembre 2016. Ai-je bien compris?

Mme Lyon : Ce que j'ai dit, c'est que les hauts fonctionnaires interviennent dans un dossier lorsque le comité n'est pas satisfait des progrès réalisés; c'est ce qui constitue l'élément déclencheur. Si tout porte à croire que le comité trouve une réponse insatisfaisante, c'est signe que les choses n'avancent pas.

Jusque-là, pour autant que je sache, le dossier était considéré comme étant — je ne connais pas toutes les catégories — satisfaisant au vu des progrès relevés. Donc, jusqu'alors, il aurait été raisonnable de présumer que le degré de confort à l'égard du plan était tel que le ministre n'avait pas besoin d'intervenir personnellement dans le dossier.

M. Genuis : Cela en dit peut-être long sur les procédures du comité, mais en raison de notre système de responsabilité ministérielle, je crois que nous devrions dorénavant nous assurer que les ministres sont mis au courant de ce genre de questions beaucoup plus tôt au cours du processus parce que nous sommes un comité parlementaire. Toute correspondance que nous envoyons sur une question en suspens... il faut dire que 10 ans, c'est long et, pendant presque tout ce temps, le ministre n'était pas au courant, ce qui me paraît ahurissant. À mon avis, le comité devrait revoir cet aspect afin de comprendre comment nous en sommes arrivés là.

En réponse à une question qui vous a été posée tout à l'heure, vous avez évoqué l'initiative plus vaste de modernisation de la réglementation. Vous avez dit que les mesures réglementaires n'ont pas franchi les étapes du processus décisionnel souhaité. Voilà qui est un peu différent de ce que vous avez mentionné plus tôt, à savoir que vous avez décidé de mettre l'accent sur les efforts visant à combler les lacunes dans le processus actuel parce que

process of the larger modernization package?

Ms. Lyon: I would like to clarify the issue in terms of ministers being alerted. When I said the minister was alerted, that would have been the current minister. I wasn't speaking about previous ministers' involvement in the file.

Mr. Genuis: Can you clarify when other ministers would have been alerted? Maybe you don't have that information.

Ms. Lyon: I don't have the information at hand, but the regulatory package that had been proceeding had — I'll have to confirm at what point it proceeded up through the chain within the department and whether it went to the minister.

Mr. Genuis: We've had the same Minister of Agriculture since the election, so you're saying this minister would not have been briefed any time between early November 2015, when he was appointed, and December 2016, or given information at all about this particular file during that period?

Ms. Lyon: Because the issue was regarded as satisfactory in terms of how it was proceeding. The moment it was determined that the committee found the responses and the activities and the plans to be unsatisfactory, we responded immediately with the plan that I outlined.

To respond to the question about the status of the previous regulatory plan, my understanding is that there was not a substantive issue at play that prevented it from proceeding. It was more administrative in nature in terms of priority-setting among those people that have roles and responsibilities, and the speed of agenda-setting — does it get on the agenda and how quickly it moves.

We had developed, with some assistance from Treasury Board, this notion of a batched approach, where it could proceed in stages. We thought that would have been a good plan, but it did not advance to the point that we would have liked, again, not because of a substantive objection but more administrative and scheduling-related issues.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I just wanted to remind the committee that we would like to wrap this up by 9:30, at the latest, if we can. Obviously we're not going to cut off committee members. You are the master of our destiny here.

Mr. Badawey, and then I'd like to make a couple of concluding remarks.

Mr. Badawey: I want to dig a bit deeper on the questions that were just asked. I note that on the agenda it states, under "Orders Made by Boards and Agencies under the Agricultural Products Marketing Act," that you folks were before the committee on

vous venez d'en reconnaître l'urgence. J'aimerais peut-être obtenir une précision : y a-t-il eu un blocage dans le processus de l'initiative générale de modernisation?

Mme Lyon : Permettez-moi d'apporter des précisions sur la question de savoir à quel moment les ministres ont été avertis. Quand j'ai dit que le ministre avait été informé, je faisais allusion au ministre actuel. Je ne parlais pas de l'intervention des anciens ministres dans le dossier.

M. Genuis : Pouvez-vous préciser à quel moment les autres ministres auraient été avertis? Vous n'avez peut-être pas cette information.

Mme Lyon : Je ne l'ai pas à portée de la main, mais l'ensemble des mesures réglementaires qui a été adopté... je vais devoir confirmer à quel moment le dossier a été transféré aux échelons supérieurs du ministère et s'il s'est rendu jusqu'au ministre.

M. Genuis : C'est la même personne qui occupe la fonction de ministre de l'Agriculture depuis les élections. Êtes-vous en train de dire que l'actuel ministre n'aurait pas été mis au courant entre début novembre 2015, à sa nomination, et décembre 2016, ou qu'il n'aurait reçu aucun renseignement sur ce dossier précis durant cette période?

Mme Lyon : En effet, parce que les progrès réalisés jusqu'alors dans le dossier étaient jugés satisfaisants. Par contre, dès qu'il a été déterminé que le comité trouvait les réponses et les plans insatisfaisants, nous avons réagi immédiatement en élaborant le plan dont je vous ai parlé.

Pour répondre à la question sur l'état du plan de réglementation précédent, à ma connaissance, aucune question de fond n'a empêché le déroulement du processus. Il s'agissait surtout d'un problème de nature administrative en ce qui concerne l'établissement de priorités par les responsables et la rapidité avec laquelle le dossier est inscrit à l'ordre du jour, c'est-à-dire à quel rythme il progresse.

Nous avons élaboré, avec l'aide du Conseil du Trésor, cette notion d'une approche de mise en lots, selon laquelle le travail serait effectué en plusieurs étapes. Nous pensions que ce serait un bon plan, mais les choses n'ont pas avancé autant que nous l'aurions souhaité. C'était attribuable, je le répète, non pas à une objection fondamentale, mais surtout à des questions de nature administrative et relatives à l'établissement du calendrier.

Le coprésident (M. Albrecht) : Je tiens à rappeler au comité que nous aimerions clore la discussion d'ici 9 h 30, au plus tard, dans la mesure du possible. Bien entendu, nous n'interrompons pas les sénateurs qui veulent prendre la parole. Vous êtes les maîtres de notre destinée ici.

Nous allons maintenant entendre M. Badawey, après quoi j'aimerais faire quelques observations en guise de conclusion.

M. Badawey : J'aimerais creuser un peu plus les questions qui viennent d'être posées. Je remarque que, dans l'ordre du jour, il est indiqué, sous « Ordonnances prises par les offices et organismes en vertu de la Loi sur la commercialisation des

February 1, 2007, as well as in 2008, 2010, 2012 and 2015. I'm assuming that that was to hear the concerns of this committee on this issue.

Based on that and hearing those concerns, I'm assuming that the former minister or ministers would have been informed to then react accordingly. Can I assume that?

Ms. Lyon: I think we would need to check. I know that one of my predecessors had appeared before this committee in 2002. I don't know if the minister of the day had been alerted at the time, so we would need to confirm that information as some of it is going back a fair bit.

Mr. Badawey: Thank you. I would appreciate that information. That would be great.

Secondly, I want to commend you, as well as the minister, for reacting when you were alerted to the concern this time; job well done. Thank you.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Committee members, I think the witnesses have indicated that by June of 2017 they are committed to dealing with the short-term issues and having them gazetted and then report on the regulation modernization. My hope is that, at that same point, we could expect from them an update as to how we're progressing.

Before we release our witnesses so that we can have further discussion, I would like our counsel to ask any questions for clarification that would be helpful for the committee members in taking action from this point forward.

Evelyne Borkowski-Parent, General Counsel to the Committee: Most of the questions were asked already.

One comment I take issue with came from Ms. Miller's testimony, when you mentioned that the legal infrastructure was not there to validate the fees decided by the provincial boards. I would just mention that the legal infrastructure is the very basis of collecting money in Canada. That's how the rule of law works, so it's not there to validate what is done by boards or other organizations. It's the very basis of it.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I want to thank our witnesses for being here.

My suggestion is that because our witnesses have committed to having many of these short-term issues dealt with by June of 2017 — and we thank them for that — we expect a progress report, on the modernization regime that they have indicated they are putting into place, by June as well. That will come to our general counsel, and she will determine whether the response is satisfactory and bring it back to us as needed.

produits agricoles », que des témoins de votre ministère ont déjà comparu le 1^{er} février 2007, ainsi qu'en 2008, 2010, 2012 et 2015. Je suppose que c'était pour entendre les préoccupations du comité sur cette question.

À la lumière de cette information et compte tenu des préoccupations qui ont alors été entendues, je présume que l'ancien ministre ou ses prédécesseurs en auraient été informés et qu'ils auraient alors réagi en conséquence. Ai-je raison de supposer cela?

Mme Lyon : Je crois qu'il nous faudrait vérifier ce point. Je sais qu'un de mes prédécesseurs avait comparu devant le comité en 2002. Par contre, j'ignore si le ministre d'alors avait été informé à l'époque. Il nous faudrait donc confirmer cette information puisque cela remonte un peu loin.

M. Badawey : Merci. Je vous saurais gré de nous faire parvenir cette information. Ce serait fort utile.

Par ailleurs, je tiens à vous féliciter, vous et le ministre, d'avoir réagi dès que vous avez pris connaissance de la préoccupation cette fois-ci; c'est du beau travail. Merci.

Le coprésident (M. Albrecht) : Chers collègues, je crois que les témoins ont indiqué qu'ils sont résolus à régler les questions à court terme et de publier le tout dans la *Gazette du Canada* d'ici juin 2017, puis de faire rapport sur la modernisation de la réglementation. J'espère qu'ils pourront nous informer, à ce moment-là, des progrès réalisés.

Avant de laisser partir les témoins afin que nous puissions poursuivre nos discussions, je voudrais inviter notre conseillère juridique à poser toute question ou à demander toute précision qui pourrait s'avérer utile pour les membres du comité en ce qui concerne les prochaines étapes à partir de maintenant.

Evelyne Borkowski-Parent, conseillère juridique principale du comité : La plupart des questions ont déjà été posées.

Une observation contre laquelle je m'inscris en faux provient du témoignage de Mme Miller, lorsqu'elle a mentionné que l'infrastructure juridique n'était pas là pour valider les frais établis par les offices provinciaux. Je me contenterai de dire que l'infrastructure juridique constitue la base même de la perception de fonds au Canada. C'est ainsi que fonctionne la primauté de droit; cette infrastructure n'est donc pas là pour valider ce que font les offices ou les autres organismes. C'en est le fondement même.

Le coprésident (M. Albrecht) : Je tiens à remercier nos témoins de leur présence.

Voici ce que je propose. Comme nos témoins se sont engagés à régler les questions à court terme d'ici juin 2017 — et nous les en remercions —, nous nous attendons à recevoir, également en juin, un rapport d'étape sur le régime de modernisation qu'ils ont dit mettre en place. Le rapport sera remis à notre conseillère principale, qui déterminera si la réponse est satisfaisante et elle nous en redonnera des nouvelles, au besoin.

Are there other ideas as to how we should proceed with this file?

Mr. Genuis: I agree with your suggestions with respect to this file.

Can I suggest, as a matter of course from now on, that we copy ministers' offices on all correspondence that we send to their departments? In some sense, the minister is accountable for this, but it's really not fair to him or us if the person accountable has just found out in December.

Ms. Borkowski-Parent: Right now we have a system of DIO, which was requested by the committee in the fall. It's now at the DM or ADM level. That's been done across the board. In the recent past, the level of the DIOs had decreased significantly, so in order to ensure accountability and expediency, the committee asked for that. DIO, I should have mentioned, is a designated instruments officer. It's the person we correspond with within the department. In the past, whether to communicate with a minister was usually done through the joint chairs, and it's a decision of committee members.

Those files have now been regrouped under Orders Made by Boards and Agencies under the Agricultural Products Marketing Act. There were numerous files — B.C. vegetables, P.E.I. potatoes. There are 90 of them.

I cannot tell you, at this point, whether the previous ministers had been sent a letter on these files. I can look that up, but ultimately it's always a decision of the committee.

Furthermore, the committee adopted this new procedure in the fall as well where, if there's no satisfactory response provided within four months, a letter is sent automatically to the minister through the joint chairs. So that has changed already.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I personally would be concerned if we copied the minister on all of the correspondence. You and I get 100 emails a day, and it's too easy to ignore them because we get so many. I would prefer to maintain the system where, after an unsatisfactory response from the ADM, at another point it kicks in automatically that he or she gets a letter from the joint chairs.

Y a-t-il d'autres idées sur la façon dont nous devrions procéder dans ce dossier?

M. Genuis : Je souscris à vos suggestions relativement à ce dossier.

Puis-je proposer, comme marche à suivre, que nous transmettions dorénavant aux bureaux des ministres une copie de toute correspondance que nous envoyons à leurs ministères respectifs? À certains égards, le ministre doit rendre des comptes à ce sujet, mais ce n'est vraiment pas juste — ni pour lui ni pour nous — si la personne responsable vient d'en être informée en décembre.

Mme Borkowski-Parent : À l'heure actuelle, nous avons recouru à un système de responsables des textes réglementaires, comme le comité l'avait demandé à l'automne. Cela se fait maintenant au niveau des sous-ministres ou des sous-ministres adjoints. Il s'agit d'une approche générale. Récemment, le niveau des responsables des textes réglementaires a diminué considérablement, d'où la demande faite par le comité pour assurer la responsabilisation et la célérité. Je devrais préciser que le responsable des textes réglementaires est un agent chargé des textes réglementaires. C'est la personne avec qui nous correspondons au sein du ministère. Dans le passé, la communication avec un ministre se faisait habituellement par l'entremise des coprésidents, et il s'agit d'une décision qui revient aux membres du comité.

Ces dossiers sont désormais regroupés sous la rubrique « Ordonnances prises par les offices et organismes en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles ». Il y avait de nombreux dossiers, notamment ceux de la Commission de commercialisation des légumes de la Colombie-Britannique et de l'Office de commercialisation de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. On parle de 90 dossiers.

À ce stade-ci, je ne saurais vous dire si les anciens ministres avaient reçu une lettre sur ces dossiers. Je peux me renseigner là-dessus, mais au bout du compte, la décision revient toujours au comité.

De plus, le comité a adopté, toujours à l'automne, une nouvelle procédure en vertu de laquelle si aucune réponse satisfaisante n'est fournie dans un délai de quatre mois, une lettre est envoyée automatiquement au ministre par l'intermédiaire des coprésidents. Ce changement est donc déjà en vigueur.

Le coprésident (M. Albrecht) : Personnellement, je trouverais préoccupant que l'on envoie une copie conforme de toutes les lettres au ministre. Nous recevons, vous et moi, une centaine de courriels par jour, et il est trop facile de les ignorer compte tenu de leur nombre. Je préférerais que l'on maintienne le système dans lequel, après avoir obtenu une réponse insatisfaisante du ou de la SMA, les coprésidents lui envoient automatiquement une lettre à un moment donné.

[Translation]

Mr. Dusseault: We reserve communicating with the minister for cases where we conclude that he must absolutely be informed. We run the risk of losing some of our impact if we write to him every week.

[English]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I think that process is already in place given what we adopted in the fall. With all due respect to Mr. Genuis, that is just another counterpoint. Certainly, the committee has to decide.

Mr. Genuis: Fair enough. That makes sense.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Do we all agree, then, that the issue will be resolved by gazetting in June and then a progress report on the long-term modernization issues that will accompany that to our counsel? Is there any opposition? Carried.

SOR/2011-148 — REGULATIONS AMENDING THE BROADCASTING DISTRIBUTION REGULATIONS

(For text of documents, see Appendix B, p. 15B:1.)

Ms. Borkowski-Parent: There are numerous points on this file, so I thank you in advance for your patience.

First, the CRTC has agreed to address 6 of the 17 points initially raised. Those points dealt with drafting matters. Point No. 9 has been resolved by amendments made in 2015.

On several of the other 10 points, the CRTC's response of July 20 largely eschews the questions, so I will take them in turn.

On point 2, there was a French-English discrepancy noted in the definition of "demarcation point." The English version deals with single or multiple-unit buildings, which encompass commercial buildings, whereas the French deals with single or multiple dwellings, which encompass only residential units.

So the CRTC relies on its interpretation of other definitions to affirm that there is no discrepancy. The fact of the matter is, in its ordinary and common sense, "logement" means a place for lodging and not used for commercial purposes. This point seems to be lost on the CRTC.

On point 3, counsel asked whether for the purposes of the regulations a television station could be both local and extra-regional. As this appears to be the case and that qualification does not engender any conflict in the application of the regulations, this response could be taken as satisfactory.

[Français]

M. Dusseault : Il faut réserver ces communications au ministre dans les cas où nous croyons qu'il faut absolument l'en informer. Cependant, nous risquons de perdre un peu notre pouvoir d'impact si nous lui écrivons toutes les semaines.

[Traduction]

Le coprésident (M. Albrecht) : Je pense que ce processus est déjà en place compte tenu des mesures que nous avons prises cet automne. Avec tout le respect que je dois à M. Genuis, ce n'est qu'un autre contre-argument. Il est clair que le comité doit trancher.

M. Genuis : C'est bien. Cela a du bon sens.

Le coprésident (M. Albrecht) : Sommes-nous donc tous d'accord pour dire que la question sera réglée en publiant la mesure dans la Gazette en juin et ensuite en remettant un rapport d'étape à notre conseillère juridique sur les questions de modernisation à long terme qui l'accompagnera? Est-ce que tout le monde est d'accord? La motion est adoptée.

DORS/2011-148 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE RADIODIFFUSION

(Le texte des documents figure à l'annexe B, p. 15B:31.)

Mme Borkowski-Parent : Ce dossier contient de nombreux points, alors je vous remercie à l'avance de votre patience.

Premièrement, le CRTC a accepté de prendre des mesures à l'égard de 6 des 17 points soulevés dans la lettre initiale. Ces points concernent des questions liées à la rédaction. Le point 9 a été réglé par des modifications apportées au Règlement en 2015.

Pour ce qui concerne un certain nombre des 10 autres points, dans sa lettre du 20 juillet, le CRTC évite généralement de répondre aux questions, si bien que je vais aborder les points l'un après l'autre.

Au point 2, il est question d'un écart entre les versions française et anglaise qui a été relevé dans la définition du « point de démarcation ». La version anglaise porte sur les « single-unit buildings » et les « multiple-unit buildings », qui englobent les immeubles commerciaux, tandis que le français porte sur les « immeubles à logement unique » ou « à logements multiples », qui n'englobent que les résidences.

En conséquence, le CRTC se fie à son interprétation d'autres définitions pour affirmer qu'il n'y a pas d'écart entre les deux versions. Le fait est que, dans son sens ordinaire et naturel, « logement » signifie un endroit où résider et non un endroit utilisé à des fins commerciales. Le CRTC ne semble pas être conscient de cette nuance.

Au point 3, la conseillère juridique a demandé si, aux fins du Règlement, une station de télévision pouvait être à la fois locale et extra-régionale. Comme cela semble être le cas et que cette qualification ne soulève aucun conflit dans l'application du Règlement, cette réponse pourrait être jugée satisfaisante.

On point 4, there's an element of circularity in certain definitions of the regulation, more specifically in the definition of high-definition service, which is as follows:

... high definition service means a programming service that provides any amount of its programming in high definition and includes a high definition version of a programming service.

"Programming service" is in turn defined as "a program that is provided by a programming undertaking."

Bear with me here.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I think you're being kind in using the term "circularity."

Ms. Borkowski-Parent: Since a programming service is really only a program, it was asked how a program could actually be providing programming. As members will notice, it's a bit nonsensical.

Once again, that point seems to be lost on the CRTC, and a further attempt to clarify that issue could be made. The same can be said about point 5, on the definition of "high definition version."

As for point 6, on the issue of standard versus high definition, the committee could take the department's response to be satisfactory in light of the definition of "high definition."

On point 8, I thought it would be helpful to describe the operation of section 17. Subsection 17(1) provides for the programming services to be distributed by a licensee as part of its basic service. Subsection (1) also specifies an order of priority. Now, subsection 17(4) deals with a case of two or more television stations ranking equally on the order of priority of subsection (1). Paragraph (a) establishes the proximity of the main studios as the differentiating factor in the case where all stations have studios in the same province as the licensed area.

In the case where one or more, but not all, stations having studios located in the same province as the licensed area, paragraph (b) only mentions that priority is given to the station that has a studio located in the same province as the licensed area.

The point of the matter is that you might have more than one station that qualifies, and paragraph (b) fails to establish which station has priority over the other. The CRTC's response states that paragraphs (a) and (b) should be applied together. This is difficult to accept when the premise for the application of each paragraph is mutually exclusive.

Point 10 deals with the absence of a definition of "adult programming services." The CRTC would like to rely on the ordinary meaning of that term, yet it also relies on two different definitions of the same term in its administrative documents. This goes to show the necessity of the definition in the first place.

Au point 4, il y a un élément de circularité dans certaines définitions du Règlement, plus précisément dans celle de « service haute définition », qui est la suivante :

[...] Service de programmation qui fournit une certaine quantité de sa programmation en haute définition. La présente définition vise également la version haute définition d'un service de programmation.

Un « service de programmation » est, à son tour, défini comme une « émission fournie par une entreprise de programmation ».

Je vous demande d'être patients.

Le coprésident (M. Albrecht) : Je pense que vous êtes polie lorsque vous utilisez le terme « circularité ».

Mme Borkowski-Parent : Étant donné qu'un service de programmation est, en réalité, seulement une émission, on a demandé comment il pouvait fournir de la programmation. Les membres remarqueront que cela n'a pas beaucoup de sens.

Encore une fois, le CRTC ne semble pas comprendre cette nuance, et on pourrait essayer une autre fois de clarifier la question. Il en va de même pour le point 5, qui porte sur la définition de « version haute définition ».

En ce qui concerne le point 6, qui porte sur la question de « définition standard » par rapport à celle de « version haute définition », le comité pourrait juger que la réponse du ministère est satisfaisante à la lumière de la définition de « haute définition ».

Au point 8, j'ai pensé qu'il serait utile de décrire le fonctionnement de l'article 17. Le paragraphe 17(1) prévoit que les services de programmation soient offerts par un titulaire de licence dans le cadre de son service de base. Il précise aussi un ordre de priorité, tandis que le paragraphe 17(4) traite d'un cas où deux stations de télévision ou plus se classent au même rang dans l'ordre de priorité dont il est question au paragraphe 17(1). L'alinéa a) utilise la proximité des principaux studios comme facteur de différenciation dans le cas où toutes les stations ont des studios dans la même province que la zone de desserte autorisée.

Dans le cas où plus d'une station, mais pas toutes, a des studios dans la même province que la zone de desserte autorisée, l'alinéa b) mentionne seulement qu'on donne priorité à la station qui a un studio dans la province où est située la zone de desserte autorisée.

Le fait est que cela pourrait s'appliquer à plus d'une station, et que l'alinéa b) ne détermine pas quelle station a priorité sur l'autre. Dans sa réponse, le CRTC affirme que les alinéas a) et b) devraient être appliqués ensemble. C'est difficile à accepter quand on part du principe que chaque alinéa est mutuellement exclusif.

Le point 10 porte sur le fait que l'expression « services de programmation pour adultes » n'est pas définie. Le CRTC aimerait s'en remettre au sens ordinaire de l'expression, mais elle utilise aussi deux définitions de celle-ci dans ses documents administratifs. Cela montre la nécessité de définir l'expression dès le départ.

Furthermore, if the CRTC relies on administrative definitions, there's really no impediment in elaborating one for the purposes of the regulations. More importantly, the fact that there is a procedure in place to resolve disputes about whether programs fall under adult programming is no substitute for clear regulations.

On point 11, the answer provided by the CRTC regarding the ambiguity in "Canadian third-language service" and "non-Canadian third-language service," albeit a bit convoluted, could be taken as satisfactory by the committee.

As for point 14, the French and English discrepancy involves different requirements whether you read one version or the other. While the CRTC goes to great length to explain why, in practice, it might not have great ramifications, at the very least it constitutes poor drafting and it should be corrected. The same can be said of the discrepancy raised at point 16. So for the sake of internal consistency, both versions of subsection 49(1) should be aligned.

Lastly, on point 17, the problem was the antecedent of "it" in the English version, whereas "elle" in the French clearly refers to the contribution. While the CRTC went to great lengths, once again, to use statutory interpretation, it does nothing to resolve what remains, essentially, a syntactic ambiguity that could easily be corrected. That being said, section 54 might be repealed in the course of the review of the licensee contribution scheme, so on this point it might be a matter of monitoring the issue.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Thank you very much to our counsel for a very good synopsis of a complicated issue. For me, it was distressing to see that a commission responsible for communication is having such difficulty communicating. However, that's an editorial comment.

I would suggest, committee members, that we move through them one by one.

On point 2, the English-French discrepancy, is there agreement that we ask them to change it and get it clarified so that they are equal in both languages?

Hon. Members: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): On point 3, are we okay to leave that one? Counsel suggests that that's probably okay. Is there any disagreement? I see none.

Regarding point 4, our counsel is suggesting action to define this more clearly. Should we ask her to continue to proceed and pursue this issue?

Hon. Members: Agreed.

En outre, si le CRTC s'en remet aux définitions administratives, rien ne l'empêche d'en élaborer une dans le contexte du Règlement. Par-dessus tout, le fait qu'il existe une procédure de règlement des différends pour déterminer si les programmes entrent dans la catégorie des programmes pour adultes ne remplace nullement une réglementation claire.

Au point 11, bien qu'elle soit un peu alambiquée, la réponse du CRTC concernant l'ambiguïté dans les expressions « service en langue tierce » et « service de programmation non canadien en langue tierce » pourrait être jugée satisfaisante par le comité.

Au point 14, l'écart entre les versions française et anglaise porte sur différentes exigences en fonction de la version que vous avez lue. Bien que le CRTC explique en détail pourquoi, en pratique, cela n'aura peut-être pas beaucoup de conséquences, cela constitue, à tout le moins, un exemple de mauvaise rédaction qui devrait être corrigé. Le même argument peut être invoqué en ce qui concerne l'écart relevé au point 16. Alors, pour des raisons de cohérence interne, les deux versions du paragraphe 49(1) doivent être harmonisées.

En terminant, au point 17, le problème était l'antécédent de « it » dans la version anglaise, tandis que « elle » dans la version française renvoie clairement à la contribution. Si le CRTC s'est donné beaucoup de mal, encore une fois, pour avoir recours à des techniques d'interprétation des textes de loi, cela ne corrige en rien ce qui reste, en gros, une ambiguïté syntaxique qui pourrait facilement être rectifiée. Cela étant dit, l'article 54 pourrait être abrogé au cours de l'examen du programme de contribution des titulaires, alors sur ce point, il suffit peut-être de faire le suivi de la question.

Le coprésident (M. Albrecht) : Merci beaucoup à notre conseillère juridique de nous avoir très bien résumé une question complexe. Pour moi, il était pénible de voir qu'un conseil responsable des communications ait tant de difficulté à communiquer. Cependant, il s'agit ici d'un jugement de valeur.

Je suggère, chers collègues, que nous passions les points en revue un par un.

Au point 2, concernant l'écart entre l'anglais et le français, sommes-nous d'accord pour leur demander de modifier le texte et de le clarifier pour que les définitions soient égales dans les deux langues?

Des voix : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : En ce qui concerne le point 3, sommes-nous d'accord pour le laisser tel quel? Les conseillers juridiques laissent entendre que ce serait probablement acceptable. Tout le monde est-il d'accord avec cette décision? Je vois que oui.

Pour ce qui est du point 4, notre conseillère juridique propose que l'on prenne des mesures pour mieux le définir. Devrions-nous lui demander de donner suite à cette question?

Des voix : D'accord.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I would suggest the same for point 5, that we pursue action to have that response clarified.

Point 6 is probably okay. All agreed that we'll leave item 6 as is?

Hon. Senators: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I guess we go from point 6 to point 8.

Ms. Borkowski-Parent: Point 7 was clarified.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): On point 8, the suggestion is that there should be an amendment to clarify this paragraph, as identified. Agreed?

Hon. Members: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): The suggestion is that point 10 needs to be more clearly defined, and I think there's good reason to proceed with that. All agreed?

Hon. Members: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Item 11 is okay, so we'll leave it as is, unless there's disagreement from committee members.

Item 14 is an English-French issue, and I suggest that they either change it or remove the French. Again, we'll ask our counsel to communicate that. All in agreement?

Hon. Members: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Item 16, again, is asking for follow-up in terms of getting that change made. If there is no disagreement, we'll proceed in that fashion.

And on item 17, we agreed that it's okay as it is. We're going to leave it.

Ms. Borkowski-Parent: On point 17, it's a matter of monitoring to see if they remove section 54.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): All agreed?

Hon. Members: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Thank you. That's very complicated, so thank you again to our counsel. That's got to be hours and hours of painstaking work to pursue that. We appreciate it very much.

SOR/2002-145 — MANNER OF DISPOSAL OF DETAINED, SEIZED OR FORFEITED GOODS REGULATIONS (PRECLEARANCE ACT)

Le coprésident (M. Albrecht) : Je suggère que nous en fassions autant en ce qui concerne le point 5, c'est-à-dire que nous demandions que cette réponse soit clarifiée.

Le point 6 est probablement acceptable. Est-ce que nous sommes tous d'accord pour le laisser tel quel?

Des sénateurs : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : Je suppose que nous allons passer du point 6 au point 8.

Mme Borkowski-Parent : Le point 7 a été clarifié.

Le coprésident (M. Albrecht) : En ce qui concerne le point 8, on suggère d'y apporter une modification pour clarifier cet alinéa, comme il en a été question. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : On suggère de mieux définir le point 10, et je pense qu'il y a lieu de le faire. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : Le point 11 est acceptable, alors nous allons le laisser tel quel, à moins que les membres du comité ne soient pas d'accord.

Le point 14 est une question qui concerne les versions anglaise et française, et je suggère qu'ils modifient l'anglais ou qu'ils retranchent le texte en français. Encore une fois, nous allons demander à notre conseillère de leur en faire part. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : Le point 16, encore une fois, demande un suivi pour que cette modification soit faite. Si tout le monde est d'accord, nous allons y donner suite.

Et au point 17, nous avons convenu que le paragraphe était acceptable tel qu'il est actuellement. Nous n'allons pas le modifier.

Mme Borkowski-Parent : Au point 17, c'est une question d'attendre de voir s'ils retranchent l'article 54.

Le coprésident (M. Albrecht) : Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : Merci. C'est très compliqué, alors merci encore à notre conseillère juridique. Cela doit vous demander des heures et des heures de travail minutieux. Nous vous en savons gré.

DORS/2002-145 — RÈGLEMENT FIXANT LES MODALITÉS DES MARCHANDISES RETENUES, SAISIES OU CONFISQUÉES (LOI SUR LE PRÉCONTRÔLE)

SOR/2002-148 — REGULATIONS DESIGNATING PERSONS AND CATEGORIES OF PERSONS — OTHER THAN TRAVELLERS DESTINED FOR THE UNITED STATES — WHO MAY ENTER A PRECLEARANCE AREA

(For text of documents, see Appendix C, p. 15C:1.)

Shawn Abel, Counsel to the Committee: With respect to the manner of disposal of goods regulations, a number of concerns were first raised in 2004. These primarily arise from the fact that the regulations seem to bear little relationship to the Preclearance Act under which they are made, and in some cases seem to contradict the act. Moreover, the regulations do not really seem to provide for the manner of disposing of detained, seized or forfeited goods. Some questions were also raised concerning the operation of the act itself.

With respect to the other set of regulations designating persons who may enter a pre-clearance area, provisions requiring that certain workers entering a pre-clearance area be under constant surveillance are not authorized under the act.

Amendments to the manner of disposal of goods regulations or to the act and the regulations have been promised in some fashion since 2006. Amendments to the other regulations were promised in 2010.

When the committee last considered these files in 2014, members accepted, on a provisional basis, that the department was continuing to enforce regulations of some dubious legality, as negotiations were ongoing with the United States concerning a new pre-clearance agreement, after which it was understood that the act would be amended.

A new agreement was reached in March 2015, but it is unclear when the new act will come into force. Currently Bill C-23, which would replace the Preclearance Act entirely, was tabled in the House of Commons in June 2016, but it has not proceeded beyond first reading.

Additionally, the department has still not provided clear confirmation that all concerns raised by the committee will be addressed as part of upcoming regulatory amendments. That's where the situation is right now.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Is it possible that the reason Bill C-23 has not received further action is because of some of these issues?

Mr. Abel: Honestly, I can't say.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): That's speculation.

Mr. Abel: It could be, I would imagine, a number of other issues relating to international affairs.

DORS/2002-148 — RÈGLEMENT DÉSIGNANT LES PERSONNES ET LES CATÉGORIES DE PERSONNES — AUTRES QUE LES VOYAGEURS AYANT POUR DESTINATION LES ÉTATS-UNIS — POUVANT PÉNÉTRER DANS UNE ZONE DE PRÉCONTRÔLE

(Le texte des documents figure à l'annexe C, p. 15C:9.)

Shawn Abel, conseiller juridique du comité : En ce qui concerne le Règlement fixant les modalités des marchandises retenues, saisies ou confisquées, on a soulevé un certain nombre de préoccupations en 2004. Elles découlent principalement du fait que le Règlement ne semble guère concorder avec les dispositions de la Loi sur le précontrôle dont il relève et paraît même la contredire dans certains cas. De plus, le Règlement ne semble pas vraiment prévoir les modalités des marchandises retenues, saisies ou confisquées. On a aussi soulevé des questions concernant l'application de la loi en tant que telle.

En ce qui concerne l'autre règlement désignant les personnes et les catégories de personnes pouvant pénétrer dans une zone de précontrôle, les dispositions voulant que certains travailleurs qui pénètrent dans pareille zone soient continuellement sous escorte personnelle ne sont pas autorisées par la loi.

On promet depuis 2006 d'apporter des modifications de quelque sorte au Règlement fixant les modalités des marchandises retenues, saisies ou confisquées ou à la loi et au règlement. On a promis de modifier l'autre règlement en 2010.

La dernière fois que le comité a étudié ces dossiers en 2014, les membres ont accepté, à titre provisoire, que le ministère continue à appliquer des règlements douteux au plan juridique pendant qu'on négociait un nouvel accord de précontrôle avec les États-Unis, après quoi il était convenu qu'on modifierait la loi.

On a conclu un nouvel accord en mars 2015, mais on ignore quand la nouvelle loi entrera en vigueur. Le projet de loi C-23, qui remplacerait entièrement la Loi sur le précontrôle, a été déposé à la Chambre des communes en juin 2016, mais il n'est pas allé au-delà de la première lecture.

En outre, le ministère n'a toujours pas clairement confirmé que toutes les préoccupations soulevées par le comité seront apaisées par les modifications réglementaires à venir. C'est là où nous en sommes actuellement.

Le coprésident (M. Albrecht) : Est-il possible que si le projet de loi C-23 n'est pas allé plus loin, ce soit à cause de ces questions?

M. Abel : Honnêtement, je ne saurais vous dire.

Le coprésident (M. Albrecht) : Ce sont des conjectures.

M. Abel : J'imagine que ce pourrait être à cause d'un certain nombre d'autres questions relatives aux affaires internationales.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): In any event, it looks like we're very close to this being implemented. It was announced on March 16 as simply a matter of having the legislation introduced, debated and passed. It would seem to me that now's the time for action.

Committee members, what's your view in terms of following up on these outstanding issues?

[Translation]

Mr. Dusseault: I know that Bill C-23 is going to be debated very soon in the House of Commons. I presume that we can wait to see if this bill is moving forward well, and decide later if we need to take other measures regarding this bill.

[English]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Any further comments? Is there any response from counsel? Would that be satisfactory from your perspective?

Mr. Abel: If I may, in the meantime we can continue to press the department for a clearer confirmation on the regulatory amendments and that they will resolve all of the committee's concerns.

Mr. Genuis: Senator Runciman isn't here. He had suggested that we write to the minister directly and request a timeline in terms of proceeding. I would concur with that. I think that's a good way of ensuring progress.

Mr. Abel: We can prepare a draft for the chairs.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Can we do them concurrently? Can we continue to pursue the issues outstanding and write to the minister and ask for a timeline? Are we in agreement with that?

I see agreement. We will proceed in that fashion.

SOR/2002-421 — CANADIAN FORCES EMPLOYMENT EQUITY REGULATIONS

(For text of documents, see Appendix D, p. 15D:1.)

Mr. Abel: Two promised amendments to these regulations have been outstanding since 2007 and 2013, respectively, to correct a drafting error and to define the term "national security requirements" in paragraph 22(1)(b). When the committee considered these matters in May 2016, the department was unable to indicate when the amendments might be made, owing to conflicting priorities. Members asked for an explanation of those priorities.

Le coprésident (M. Albrecht) : Quoi qu'il en soit, il semble que la mise en œuvre soit pour très bientôt. On a annoncé le 16 mars qu'il suffisait de déposer le projet de loi, d'en débattre et de l'adopter. Il me semble qu'il est temps d'agir.

Membres du comité, selon vous, quelles mesures devrions-nous prendre pour donner suite à ces questions?

[Français]

M. Dusseault : Je sais que le projet de loi C-23 fera l'objet d'un débat très bientôt à la Chambre des communes. Je présume qu'on peut attendre de voir si ce projet de loi avance bien et décider plus tard si on a besoin de prendre d'autres mesures concernant ce projet de loi.

[Traduction]

Le coprésident (M. Albrecht) : D'autres commentaires? La conseillère a-t-elle une réponse à donner? Est-ce que, selon vous, ce serait satisfaisant?

M. Abel : Si vous me le permettez, dans l'intérim, nous pouvons continuer d'insister auprès du ministère pour qu'on nous confirme clairement qu'on apportera les modifications réglementaires et qu'on réglerait toutes les questions qui préoccupent le comité.

M. Genuis : Le sénateur Runciman n'est pas ici. Il avait suggéré que nous écrivions à la ministre directement et que nous demandions un échéancier pour donner suite à la demande. Je suis d'accord avec lui. Je pense que c'est une bonne façon de s'assurer que le dossier avance.

M. Abel : Nous pouvons préparer une ébauche pour les coprésidents.

Le coprésident (M. Albrecht) : Pouvons-nous les faire en même temps? Pouvons-nous continuer à traiter les questions en suspens et écrire à la ministre pour demander un échéancier? Sommes-nous d'accord là-dessus?

Je vois que vous êtes d'accord. Nous allons donc procéder ainsi.

DORS/2002-421 — RÈGLEMENT SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LES FORCES CANADIENNES

(Le texte des documents figure à l'annexe D, p. 15D:5.)

M. Abel : Deux modifications qu'on avait promis d'apporter à ce règlement sont en suspens depuis 2007 et 2013, respectivement, afin de corriger une erreur de rédaction et de définir le terme « exigences en matière de sécurité nationale » à l'alinéa 22(1)b). Lorsque le comité a examiné ces questions en mai 2016, le ministère n'a pas été en mesure de dire quand les modifications seraient apportées, en raison de priorités contradictoires. Les membres ont demandé qu'on explique ces priorités.

The department indicates that delays have arisen because the two legislative counsel teams available to it are currently dedicated to military justice matters and the file belonging to the Chief of Military Personnel. As well, the file belonging to the Director General of Compensation and Benefits has priority.

The department was only able to state that work will not be expected to continue until fall 2016. It being 2017, it may be worthwhile to ask the department whether work is now proceeding.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I couldn't agree more. Are there any other perspectives there, asking for a progress report?

[Translation]

Mr. Dusseault: I think that we have been very patient in this case. I am ready to wait for an additional reply from the department, since it made a commitment in the fall of 2016. However, eventually I think our patience will wear thin and that we will have to invite the officials to come before the committee. For the moment, I am willing to wait for their subsequent reply.

[English]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Mr. Dusseault, would you care to suggest a deadline in terms of a report back to this committee?

[Translation]

Mr. Dusseault: Let's say before the end of the parliamentary session, so before the month of June.

[English]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): The end of this session? The end of June?

Mr. Dusseault: Yes.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): You're very patient. Unless I hear other comments, we'll proceed in that fashion, expecting a report by the end of June. All agreed?

Hon. Members: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): So ordered.

SOR/2005-383 — REGULATIONS AMENDING THE ACCOUNTING FOR IMPORTED GOODS AND PAYMENTS OF DUTIES REGULATIONS

(For text of documents, see Appendix E, p. 15E:1.)

Mr. Abel: In 2009, the Canada Border Services Agency agreed to amend the regulations in order to address the committee's concerns regarding the requirement that importers and carriers be

Les fonctionnaires du ministère affirment que les retards sont survenus parce que les deux équipes de conseillers juridiques disponibles pour s'en charger travaillent actuellement à des questions de justice militaire et au dossier du chef du personnel militaire. De plus, le dossier du directeur général de la rémunération et des avantages sociaux a préséance.

Les fonctionnaires du ministère ont simplement pu dire que l'on s'attendait à ce que les travaux ne se poursuivent pas avant l'automne 2016. Comme nous sommes en 2017, il vaudrait peut-être la peine de leur demander si les travaux sont maintenant en cours.

Le coprésident (M. Albrecht) : Je suis tout à fait d'accord. Y a-t-il d'autres possibilités de demander un rapport d'étape?

[Français]

M. Dusseault : Je pense que nous avons été très patients dans ce dossier. Je suis prêt à attendre une réponse supplémentaire de la part du ministère, puisqu'il s'est engagé à l'automne 2016. Cependant, éventuellement, je crois que notre patience s'usera et qu'il faudra inviter les fonctionnaires à comparaître devant le comité. Pour l'instant, je suis prêt à attendre une réponse subséquente.

[Traduction]

Le coprésident (M. Albrecht) : Monsieur Dusseault, aimeriez-vous suggérer une date limite pour faire rapport au comité?

[Français]

M. Dusseault : Disons avant la fin de la session parlementaire, donc avant le mois de juin.

[Traduction]

Le coprésident (M. Albrecht) : La fin de la session parlementaire? Fin juin?

M. Dusseault : Oui.

Le coprésident (M. Albrecht) : Vous êtes très patient. À moins d'entendre d'autres commentaires, nous allons procéder ainsi et nous attendre à recevoir un rapport d'ici la fin juin. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : Il en est ainsi ordonné.

DORS/2005-383 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION EN DÉTAIL DES MARCHANDISES IMPORTÉES ET LE PAIEMENT DES DROITS

(Le texte des documents figure à l'annexe E, p. 15E:12.)

M. Abel : En 2009, l'Agence des services frontaliers du Canada a convenu de modifier le Règlement pour répondre aux préoccupations du comité concernant les dispositions exigeant

of good character in order to qualify for a customs self-assessment authorization. This term was considered vague and subjective by the committee.

Numerous delays have arisen in making amendments to these regulations. In October 2015, the agency indicated that amendments were ready to be made at the earliest opportunity. Thirteen months then passed before the agency's letter of November 25, 2016, arrived, despite repeated requests for an update. The agency's letter again states that amendments will be made at the earliest opportunity.

Perhaps consideration should be given at this point to writing to the minister concerning these continued delays.

Mr. Genuis: I think conducting a study into what constitutes good character would be much more edifying than a lot of what we do normally, but on a more serious note, yes, let's write to the minister.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Are we all in agreement regarding writing to the minister over the signature of the co-chairs?

Hon. Members: Agreed.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): So ordered.

SOR/2012-143 — REGULATIONS AMENDING THE BROADCASTING DISTRIBUTION REGULATIONS

(For text of documents, see Appendix F, p. 15F:1.)

Ms. Borkowski-Parent: A discrepancy between the French and English version of subsection 34(5) of the regulations was brought to the attention of the CRTC in July of last year. Subsection 34(5) deals with contributions made by a licensee. The problem lies in the difference between contributions made "for" a particular broadcast year and contributions made "in" a particular broadcast year. You'll understand that if contributions for a broadcast year are not made "in" that same year, the two could mean different things, whereas the French is consistent.

As an aside, this shows that drafting, or French-English discrepancies, can have very practical implications.

Whereas the CRTC did not really answer the crux of the matter, it did indicate that amendments to the Broadcasting Distribution Regulations were being prepared in light of a change in policy on broadcasting distribution contributions and the committee's comments would be taken into consideration at that time. The letter from the CRTC from August 23 states that proposed regulations were expected in early 2017, with a final timeframe of September 1, 2017.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Are we agreed that's satisfactory?

de l'importateur ou du transporteur qu'il jouisse d'une bonne réputation pour qu'on lui délivre une autorisation du programme d'autocotisation des douanes. Les membres du comité ont estimé que ce terme était vague et subjectif.

La modification de ce règlement a été retardée de nombreuses fois. En octobre 2015, les fonctionnaires de l'agence ont signalé qu'ils étaient prêts à apporter les modifications dès que possible. Il a fallu attendre 13 mois avant que l'agence envoie sa lettre du 25 novembre 2016, malgré de nombreuses demandes de mises à jour. Dans la lettre, les fonctionnaires de l'agence affirment une fois de plus que les modifications seront apportées au Règlement dans les plus brefs délais.

À ce stade, il faudrait peut-être envisager d'écrire au ministre concernant ces délais continus.

M. Genuis : Je pense qu'il serait beaucoup plus édifiant de mener une étude sur ce qui constitue une bonne réputation que bien des choses que nous faisons normalement, mais — trêve de plaisanterie — oui, écrivons au ministre.

Le coprésident (M. Albrecht) : Sommes-nous tous d'accord pour envoyer au ministre une lettre signée par les coprésidents?

Des voix : D'accord.

Le coprésident (M. Albrecht) : Il en est ainsi ordonné.

DORS/2012-143 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE RADIODIFFUSION

(Le texte des documents figure à l'annexe F, p. 15F:5.)

Mme Borkowski-Parent : En juillet l'an dernier, on a porté à l'attention du CRTC une incohérence entre les versions française et anglaise du paragraphe 34(5) du Règlement, qui porte sur les contributions versées par un titulaire de licence. Le problème réside dans la différence entre les contributions versées « pour » et « dans » une année de radiodiffusion donnée. Vous comprendrez que si les contributions pour une année de radiodiffusion ne sont pas versées « dans » la même année, les deux pourraient vouloir dire des choses différentes, tandis que la version française est cohérente.

Soit dit en passant, cela montre que la rédaction, ou les incohérences entre le français et l'anglais, peuvent avoir des répercussions sur le plan pratique.

Bien que le CRTC ne soit pas vraiment allé au cœur de la question, il a signalé qu'on préparait les modifications au Règlement sur la distribution de radiodiffusion à la lumière d'un changement de politique sur les contributions à la distribution de radiodiffusion et qu'on tiendrait compte des commentaires du comité à ce moment-là. La lettre du CRTC datée du 23 août énonce que le projet de règlement devait être déposé début 2017, au plus tard le 1^{er} septembre 2017.

Le coprésident (M. Albrecht) : Sommes-nous d'accord pour dire que cela est satisfaisant?

Hearing no further concerns, we will assume that one is satisfactory. We will move ahead.

[Translation]

SOR/96-194 — BASE METAL COIN REGULATIONS, 1996

(For text of documents, see Appendix G, p. 15G:1.)

Ms. Borkowski-Parent: The purpose of the regulations is to set standards for the composition of the one-cent coin. Given that this coin was withdrawn from Canadian circulation in 2012, the instrument no longer serves a purpose and the Department of Finance intends to repeal it at the earliest opportunity. We could do the usual follow-up.

[English]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): We could follow up or we could insist on a deadline, committee members. What's your wish?

Mr. Genuis: Call witnesses. No, I'm just kidding.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): You're overly eager.

Would you simply consent to follow up, or do we want to insist on a deadline? This has been going on for some time and the decision was made many years ago.

[Translation]

Mr. Dusseault: Are there further regulations to be amended by the Department of Finance? It could include them in a series of regulatory changes.

Ms. Borkowski-Parent: That is certainly a question we can put to the department's representatives, that is to say whether they intend to prepare amending regulations in which they could include this regulatory amendment. We can ask them.

Mr. Dusseault: Absolutely. I think that would be a good way for them to proceed.

[English]

Senator McIntyre: I have a small point on the Base Metal Coin Regulations. Instead of following through, perhaps a deadline should be set. The reason I say that is because, as I understand it, the department responded that the regulations no longer serve a purpose and will be repealed at the earliest opportunity, but they haven't done it.

Ms. Borkowski-Parent: But since they are of no practical application because a one-cent coin is no longer being made, it sits on the statute book. It should be repealed for clarity.

Senator McIntyre: The intention is there.

Ms. Borkowski-Parent: Yes, but it's not urgent, probably, in that regard.

Comme aucune autre préoccupation n'est soulevée, nous allons présumer que ce point est satisfaisant. Nous allons passer au suivant.

[Français]

DORS/96-194 — RÈGLEMENT SUR DES PIÈCES DE MÉTAL COMMUN (1996)

(Le texte des documents figure à l'annexe G, p. 15G:4.)

Mme Borkowski-Parent : L'objet du règlement est de prescrire les normes de composition de la pièce de monnaie de un cent. Étant donné qu'elle a été retirée du système de monnayage canadien en 2012, le règlement n'a plus d'utilité et le ministère des Finances entend l'abroger à la première occasion. On pourrait faire le suivi d'usage.

[Traduction]

Le coprésident (M. Albrecht) : Nous pourrions faire le suivi ou insister pour une date d'échéance, mesdames et messieurs les membres du comité. Que souhaitez-vous?

M. Genuis : Appeler des témoins. Non, je plaisante.

Le coprésident (M. Albrecht) : Vous êtes trop empressé.

Consentiriez-vous simplement à faire le suivi, ou voulez-vous insister pour une date limite? Cela dure depuis un certain temps, et la décision a été prise il y a de nombreuses années.

[Français]

M. Dusseault : Est-ce que le ministère des Finances a d'autres règlements ou d'autres modifications réglementaires à venir? Il pourrait les inclure dans une série de changements réglementaires.

Mme Borkowski-Parent : C'est certainement une question qu'on pourra poser à ses représentants, à savoir s'ils envisagent un règlement correctif dans lequel ils pourraient inclure cette modification réglementaire. On pourrait leur poser la question.

M. Dusseault : Certainement. Je crois que ce serait pour eux une bonne façon de faire.

[Traduction]

Le sénateur McIntyre : J'ai un commentaire bref à formuler concernant le Règlement sur des pièces de métal commun. Au lieu d'y donner suite, peut-être qu'on devrait fixer une date d'échéance. La raison pour laquelle je dis cela, c'est que, si j'ai bien compris, le ministère a répondu que le Règlement n'a plus sa raison d'être et qu'il l'abrogerait dès que possible, mais il ne l'a pas fait.

Mme Borkowski-Parent : Cependant, comme il n'a plus d'application pratique étant donné qu'on ne frappe plus de pièces d'un cent, il reste dans le recueil des lois. Il devrait être abrogé pour des raisons de clarté.

Le sénateur McIntyre : L'intention est là.

Mme Borkowski-Parent : Oui, mais ce n'est probablement pas urgent à cet égard.

Senator McIntyre: All right.

[*Translation*]

We will have to ask Scrooge what he intends to do with the pennies.

[*English*]

Mr. Genuis: As you all know, I tend to be more bullish on these kinds of things, but we're dealing with other files where we have the unlawful collection of levies and imminent problems. For a regulation on the statute books that they have said they are going to repeal but that they haven't repealed yet and that has no effect anyways, I guess we should monitor the file, but obviously, relative to the other things we're dealing with, I'm not going to lose a lot of sleep over it.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Okay, so we're comfortable with that "earliest opportunity" at this point? I see agreement on that.

There being no further items of business, thank you very much, committee members, for your cooperation.

(The committee adjourned.)

Le sénateur McIntyre : D'accord.

[*Français*]

Il va falloir demander à Séraphin ce qu'il compte faire avec les sous.

[*Traduction*]

M. Genuis : Comme vous le savez, j'ai tendance à être optimiste en ce qui concerne ces types de choses, mais nous traitons d'autres dossiers dans lesquels il est question de prélèvements illégaux des redevances et de problèmes imminents. Un règlement qui figure dans le recueil des lois, qui n'a aucun effet et qu'on n'a toujours pas abrogé bien qu'on ait dit avoir l'intention de le faire, est moins pressant que les autres dossiers que nous traitons. Je pense que nous devrions faire le suivi du dossier sans trop nous en inquiéter.

Le coprésident (M. Albrecht) : D'accord, alors nous sommes à l'aise de parler « des plus brefs délais » à ce stade? Je vois que vous êtes d'accord.

Comme il ne reste plus de points à l'ordre du jour, je vous remercie infiniment, mesdames et messieurs les membres du comité, de votre coopération.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Agriculture and Agri-Food Canada:

Andrea Lyon, Deputy Minister;
Susie Miller, Special Advisor.

TÉMOINS

Agriculture et Agroalimentaire Canada:

Andrea Lyon, sous-ministre;
Susie Miller, conseillère spéciale.